L'ABEILLE.

Journal Officiel de l'État et de la Première Municipalité
PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 18 DÉCEMBRE 1838.

La deuxième représentation de Mr. Sciarra, équilibriste et gymnaste, qui était annoncée comme devant avoir lieu ce soir 18, est renvoyée à jeudi prochain, 20 du courant, à la salle de bal de la Bourse St. Louis. Nous avons été témoin des exercices de Mr. Sciarra, et nous ne saurions trop recommander au public d'aller admirer les tours étonnants de cet équilibriste extraordinaire.

FAUX BILLETS EN CIRCULATION.

Il circule en ce moment à la Nouvelle-Orléans, un grand nombre de faux billets, qui ont déjà été répandus avec assez de succès. Un de ces billets que nous avons eu sous les yeux est ainsi conçu: The New-York Loan Company, promise to pay to J. G. Coster, or bearer, at their banking house, in the City of New York, twenty dollars, in one year from date, with interest at 3½ per cent per annum.

New-York, March 27, 1838.

J. G. Vermeulen, Cashier. W. Lord, President.

Les chiffres 20 se trouvent gravés sur les deux coins à la droite du billet, 20 à gauche; puis sur la marge à gauche 100,000. Nous engageons le public, et surtout les négocians et marchands, à porter la plus grande attention sur les billets qui pourraient leur être donnés. Il en existe aussi sous la forme de $10 et $5. Nous devons encore ajouter qu'il n'y a ni banque ni compagnie à New-York, qui a pour titre: "The New-York Loan Company.

PENNSYLVANIE.

Notre correspondant de Washington, dans l'une de ses dernières lettres, assurait que le calme était rétabli à Harrisburgh; il était dans l'erreur, et ce bruit n'est malheureusement pas fondé. Au départ du dernier courrier, la question des élections de Philadelphie était plus que jamais indécise, et nous craignons que l'agitation et le tumulte ne continuent tant qu'elle n'aura pas été résolue conformément aux lois. Le gouverneur Ritner, en faisant marcher la milice, fait un étalage bien inutile, et jusqu'à ce jour cette mesure n'a été d'aucun secours pour le rétablissement de la tranquillité; on peut même dire qu'elle a agi en sens contraire.

Il s'est tenu dans le comté de Buks, une assemblée démocratique qui a nommé un comité de cinq cents hommes, chargé de se rendre à Harrisburg. Dans cette même assemblée on a adopté la résolution de lever un corps de 3,000 volontaires prêts à se mettre en route au premier signal. Le gouverneur Ritner se flatterait en vain de l'appui du peuple, tant qu'il aura contre lui la loi et la constitution.

Les volontaires fédéralistes de Philadelphie refuseront eux-mêmes de faire feu sur leurs concitoyens, afin de garantir leur faction des conséquences d'une coupable infraction des droits des citoyens. Le ton menaçant et arrogant du gouverneur dans sa proclamation et dans les mandats d'arrêt qu'il a dirigés contre plusieurs citoyens respectables, tendent à enflammer l'esprit public et à amener des évènemens déplorables qui pourraient faire verser le sang. Si dans une mêlée accidentelle entre les deux partis, et surtout entre les démocrates et les soldats, il venait à couler une seule goutte de sang, il serait encore bien plus difficile, pour ne pas dire absolument impossible d'effectuer un compromis ou une réconciliation. Aussi, l'appel fait par le gouverneur à la force armée est-il une cette raison très peu judicieux et mal calculé. Le peuple de l'État ne restera pas simple spectateur; il ne laissera pas massacrer ses concitoyens parce qu'ils s'opposent, par les seuls moyens qu'ils aient à leur disposition, à une infraction flagrante des lois fondamentales.

Toute cette affaire est d'une nature si étrange, que nous ne pouvons pas nous expliquer d'une manière satisfaisante la conduite du gouverneur, du secrétaire d'État et du parti fédéral dans la législature. Nous ne pouvons nous en rendre compte qu'en supposant qu'ils ont des vues ultérieures, qui ne sont point encore développées.

Mardi, 11 décembre, était le jour fixé par la loi pour l'ouverture et la publication des rapports officiels sur l'élection du Gouverneur et le vote sur les amendemens à la constitution. Les dispositions de la Constitution ne nous sont pas assez connues pour que nous puissions dire qu'elles seront les conséquences de l'omission d'un pareil devoir, lequel même qui est prescrit par la loi. Il est très possible que Ritner ait eu le dessein d'entretenir la confusion dans l'assemblée générale jusqu'à ce que le jour fixé soit passé, afin de conserver l'exercice de sa charge au-delà du terme constitutionnel. S'il en est ainsi, c'est certainement la tentative la plus audacieuse et la plus impudente qui ait jamais été faite dans ce pays-ci, pour conserver le pouvoir à un parti en opposition au vœu du peuple légalement exprimé. Tout Américain, quelles que soient ses prédilections politiques, doit désirer qu'elle échoue, et que ceux qui y ont trempé en soient convenablement châtiés.

Quelques-uns des journaux fédéralistes insinuent clairement que l'on ne permettra pas l'installation du général Porter, le nouveau gouverneur élu. S'ils tentent de s'y opposer par la force, il en résultera nécessairement une guerre civile, et Ritner s'exposera à toutes les peines et aux châtiments dus à la trahison.

Le dimanche 9, il circulait à Harrisburg mille bruits divers, et entre autres on disait que les volontaires de Buks s'avançaient sur le Capitole. Mais ce bruit était au moins prématuré.

Il est assez singulier de voir appliquer la dénomination de rebelles à ceux qui s'opposent à cette violation audacieuse des franchises électives. Elle convient bien mieux au gouverneur Ritner et à ses dignes conjoints, car leur conduite est révolutionnaire et subversive de nos institutions libres.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

LETTRE V.

Washington, 11 décembre 1838.

La journée d'aujourd'hui a été féconde en évènemens dans la Chambre des Représentans. Peu de temps après l'appel des pétitions, M. Atherton, du New Hampshire se leva et demanda permission de soumettre une série de résolutions dont voici la substance:

1o. Que le gouvernement n'a de sa nature que des pouvoirs limités, et qued'après la constitution, le Congrès n'a aucune espèce de juridiction, sur l'institution de l'esclavage dans les divers états de la confédération.

2o. Que toutes pétitions pour l'abolition de l'esclavage dans le district de Columbie et dans les territoires des États-Unis, et contre le transport d'esclaves d'un État à l'autre, font partie d'un plan d'opérations mis sur pied dans le but de porter atteinte à l'esclavage dans les différens États et de détruire ainsi indirectement cette institution dans l'enceinte respective de chaque état.

3o. Que le Congrès n'a pas le droit de faire indirectement ce qu'il ne peut pas faire directement et que la discussion de cette question dans le district de Colombie n'est autre chose qu'un moyen d'y parvenir.

4o. Que la constitution des États-Unis a pour fondement le principe général d'égalité entre les membres de la confédération; et

5o. Que toute tentative ayant pour but d'abolir l'esclavage dans le district ou dans les territoires tend à détruire les principes fondamentaux sur lesquels repose l'union des États, et est en dehors de la juridiction du Congrès et que toutes pétitions &c. à ce sujet seront déposées sur le bureau sans être ni imprimées, ni renvoyées.

Quoique ces résolutions soient pleines des sentimens républicains que dans toutes les occasions le Sud ne manque pas de manifester, croira-t-on cependant qu'elles ont été combattues par M. Wise, ce champion du whiggisme? M. Atherton demanda une suspension des règles, qui fut adoptée par 137 voix contre 66. Il demanda ensuite la question préalable, qui fut appuyée par 114 voix contre 107. La discussion retomba alors sur la première résolution et on eut recours à toute espèce de ruses et de détours pour en éloigner l'issue, telles que motions d'ajournement, questions d'ordre &c. sur lesquelles la Chambre vote par assis et levés, jusqu'à ce qu'enfin les aboyeurs fatigués et épuisés, ne surent plus à quel expédient recourir.

La Chambre vota alors sur la première résolution, qui fut adoptée par 198 voix contre 6. Les mémorables six sont Adams, Potts, Evans, Everett, Russell et Slade. Il est bon de remarquer que Mrs. Wise, Stanley, Jenifer et Underwood, tous Whigs encroutés ont protesté contre ce vote et ont demandé à être dispensés de voter.

Après l'adoption de la première résolution la Chambre s'est ajournée. Après cela il faut espérer que nous n'entendrons plus accuser d'abolitionisme les gens de l'administration.

Dans le Sénat on a pris des résolutions pour s'enquérir de l'utilité de construire des hôpitaux à l'embouchure de l'Ohio et au Muscle Shoals, en faveur des bateliers malades ou infirmes et des voyageurs naviguant sur le Mississipi, l'Ohio et le Tennessee.

Après une courte séance exécutive, le Sénat s'est ajourné. R.

CANADA.

L'insurrection canadienne tire à sa fin. Les insensés qui les premiers ont donné le signal de cette équipée criminelle en sont aujourd'hui aux regrets, aux remords, et s'apprêtent à subir les châtiments que ne leur épargnera pas un gouvernement justement irrité. Quant aux nombreuses victimes, qui se sont laissées séduire et entraîner par les paroles et les promesses trompeuses de quelques inergumènes, elles expient dans les cachots les torts de leur sotte crédulité et attendent dans l'angoisse de l'incertitude que l'on prononce sur leur sort. Bon nombre de jeunes Américains se trouvent gravement compromis et leur position est d'autant plus pénible que, selon les paroles du président dans sa dernière proclamation, ils ne peuvent et ne doivent compter sur aucune espèce d'intervention en leur faveur, de la part de leur gouvernement, dont ils ont enfreint les lois, et méprisé les avis paternels.

On porte à six ou sept cents le nombre des personnes arrêtées. Parmi ces malheureux, il s'en trouve beaucoup que l'on s'accorde à croire innocents et qui n'ont été emprisonnés que sur des soupçons plus ou moins fondés et par suite de l'irritation qui régnait alors; d'autres, cédant à des suggestions perfides, sont tombés, sans le savoir, dans le piège qui leur était tendu et n'ont reconnu l'erreur que lorsqu'il était trop tard pour s'en retirer.

Quelque juste et fondé que soit le mécontentement du gouvernement anglais, il n'est pas permis de douter qu'il n'établisse une distinction de délits et de délinquans, et qu'il ne préfère la voie de l'indulgence à celle de la rigueur, dans tous les cas où il pourra en agir ainsi sans compromettre de nouveau la tranquillité de ces provinces et sans que l'on puisse se tromper sur le but de sa clémence.

L'Angleterre se trouve dans ce moment dans une position sinon critique, du moins embarrassante. Ses relations avec la Russie se rembrunissent; ses possessions dans l'Inde sont menacées par une puissance qui n'est pas à dédaigner et par un souverain qui, sans avoir le génie de Napoléon, en a toute l'ambition. Si la guerre, qui parait imminente, se déclare entre l'Angleterre et la Russie, la première aura besoin de toutes ses forces pour résister au colosse du nord et lui ôter, pour quelque temps du moins, l'envie et les moyens de l'inquiéter dans ses possessions de l'Inde. L'issue de cette lutte n'est guères douteuse, mais encore nécessitera-t-elle de la part de l'Angleterre, l'emploi de toute sa puissance de terre et de mer.

Il est donc de l'intérêt et de la politique du gouvernement Anglais de pacifier au plus tôt ses provinces du Canada, d'y rétablir l'ordre, d'y affermir son autorité; et ce ne serait pas par des mesures acerbes qu'elle atteindrait ce but. Les échafauds et les listes de proscription peuvent bien imprimer la terreur et répandre le silence de la mort, mais ils laissent dans les cœurs un ferment de haine et de vengeance, qui continue à germer et qui tôt ou tard produit de nouvelles explosions.

Déjà nous lisons avec plaisir dans des journaux du Nord, que le gouvernement Canadien a établi une commission d'enquête, chargée d'approfondir les causes et les degrés de la culpabilité des divers détenus. D'après le rapport de cette commission, on renverra devant les tribunaux les principaux fauteurs de l'insurrection et il est plus que probable que les autres seront renvoyés sans procès. Il est à croire que l'expérience les aura rendus sages et qu'ils profiteront de la leçon sévère qu'ils ont déjà reçue.

Quoiqu'il soit vrai de dire que l'insurrection en elle même est apaisée et éteinte, néanmoins tous les brouillons ne sont pas entre les mains de la justice et les journaux de Montréal parlent encore de bruits de soulèvements dans le Haut-Canada. On dit, entr'autres, que les révoltés ont fait de nouvelles incursions vers les extrémités de la partie occidentale, mais qu'ils ont été rudement châtiés par les Loyalistes.

On dit encore, sur la foi d'une lettre de Toronto qu'ils se sont emparés du bateau à vapeur américain *United States*, et que ce bateau a été envoyé quelque part pour y prendre une cargaison semblable à celle qui a été débarquée à Prescott, et que le bateau anglais Cobourg a été expédié à la poursuite du *United States* avec ordre de le couler à fond.

Dans une autre lettre reçue à Montréal, il est dit, que l'on a vu sur le bord américain vis-à-vis Amherstburgh, deux bateaux à vapeur et onze goëlettes pleines d'hommes armés.

Une lettre de Londres (Canada) porte que le 32e régiment en garnison en cette ville, a reçu ordre de se rendre à Amherstburgh.

Le Journal de Sandwich (H. C.) parle de rassemblements dans le Michigan &c. Mais il est à présumer que les nouvelles de Prescott contribueront singulièrement à refroidir cette ardeur *patriotique*.

Nous tirons d'une lettre datée Watertown (N. Y.) 3 décembre, les détails suivans sur la cour martiale de Prescott:

"Je viens de voir un Monsieur de Kingston, qui est parti de cet endroit samedi passé 1er décembre. La cour martiale est organisée et a commencé le procès des prisonniers.

Le colonel von Schultz s'est reconnu coupable, et a remis à la cour une pièce dans laquelle il déduit les motifs qui l'ont engagé à se rendre en Canada &c. Dorephus Abbey, et Daniel George, de ce comté ont été jugés et déclarés coupables. Il a été prouvé que Abbey était porteur d'une commission qu'il détruisit lorsqu'il se rendit; que George était payeur et ses comptes ont été trouvés sur lui, mais n'ont pas fourni la preuve qu'il eût porté les armes. Trois des prisonniers se sont faits témoins de la Reine. L'un est un homme de 45 ans environ, et les autres deux jeunes gens de 18 ans. Je ne connais pas leurs noms. Le procès des autres se continue et il est probable qu'ils seront tous déclarés coupables. L'opinion générale est qu'un petit nombre d'entr'eux seront mis à mort sur le champ et que les autres obtiendront un sursis, jusqu'à l'arrivée d'une décision venant d'Angleterre."

Monsieur l'Éditeur,

La conduite récente de Mr. Albert Stein, ex-ingénieur de la compagnie des eaux, est parfaitement à l'unisson de son caractère, qui consiste à fuir toute espèce de responsabilité, à se produire aux dépens d'autrui et de jouer un double rôle avec tous ceux qui peuvent avoir des relations quelconques avec lui. Il fournit à d'autres les matériaux d'articles de journaux, puis assure que la publication a été faite à son insu et sans son consentement.

On a pu lire, dans le "True American" du 16 du mois passé, un article qui portait en substance que le pavé des rues a été détruit par suite de l'ignorance des personnes employées à diriger la pose des tuyaux d'eau, qui placés une année étaient enlevés l'année suivante, et que non seulement cela a causé la destruction d'une propriété publique, mais encore que cela prouve une grande parcimonie ou un défaut de prévoyance dans la conduite de cette affaire.

Quoique l'Éditeur en second du True American se reconnaisse l'auteur de cet article, je n'en suis pas moins à qui il est redevable du cadre sur lequel il a travaillé et quels ont été ses motifs. Quand cet individu jugera à propos de se présenter devant le public d'une manière décente et honorable, je m'efforcerai d'appuyer ce que je fais sur des raisonnements solides et je me fais fort de répondre à toutes les questions qu'il sera en droit de me poser.

Un autre écrivain, qui signe "Hiero," dans la même feuille du 27 du mois passé, dit que d'après tout ce qu'il a pu apprendre (il aurait dû dire d'après le peu qu'il sait) la distribution des eaux a été si bien commencée, que ce serait grand dommage qu'elle vînt à échouer par l'incapacité des employés; il croit qu'il est du devoir des personnes attachées à cette compagnie de satisfaire la curiosité publique et de dire si les travaux sont ou non capables de répondre au but dans lequel ils ont été entrepris. Si "Hiero" daigne poser cette question aux ingénieurs et aux architectes expérimentés de cette ville, on lui répondra très probablement. Je ne promets cependant pas que la réponse soit de nature à lui plaire. Quant à moi, par les motifs que j'ai déjà déduits, je refuse de répondre.

L'auteur du "communiqué" dans le Louisiana Advertiser du 7 de ce mois, se plaint que le premier obstacle opposé à Mr Stein, a été de remplir étourdiment les compartimens du réservoir avant que les murs ou le ciment eussent pris de la consistance, afin de pouvoir alléguer qu'ils avaient été mal construits, et que la banque était maintenant victime de cette légèreté et de cette ignorance; que les murs ayant tenu bon pendant les trois ou quatre années de gestion de Mr. Stein, c'est une preuve de leur stabilité primitive et de l'ignorance de ceux qui depuis en ont été chargés.

Je demanderai maintenant à l'auteur de l'article dans l'Advertiser, ou à l'un des architectes et ingénieurs de talent qui ne manquent pas parmi nous, quelle peut être l'espèce de ciment hydraulique ou de mortier qui exige plus de trois ou quatre ans pour acquérir de la dureté! On sait que pendant l'année 1836, la hauteur de l'eau n'a jamais été de plus de *deux pieds et demi*, trois pieds tout au plus; en 1837 elle s'est élevée à environ quatre pieds, et en 1838 à quatre, quatre et demi et cinq pieds, quoique les fondemens actuels eussent été destinés par Mr. Stein, à supporter une sur-élévation d'une hauteur double et à contenir une profondeur d'eau de *dix pieds*. Les réservoirs tels qu'ils sont ne peuvent supporter un poids de plus de quatre pieds d'eau, sans en être endommagés.

Pour finir à ce sujet l'écrivain de l'Advertiser, je lui dirai que pendant la gestion de Mr. Stein, les murs du réservoir se crevassèrent considérablement, même avec la faible quantité d'eau qu'il y admettait et il fut obligé d'élever des arcs-boutans pour soutenir les murs.

On attribua cela à l'affaissement du terrain et malgré les fréquentes réparations que l'on fit, on espérait que l'urgence de ces réparations cesserait bientôt de se faire sentir. Mais les crevasses continuent, et mon opinion est qu'elles ne cesseront définitivement que lorsque les murs auront été liés d'une manière convenable.

Les personnes respectables qui habitent les environs des réservoirs, qui les ont souvent visités pendant et depuis leur construction, peuvent certifier de l'exactitude de ce que j'avance.

L'idée d'accuser le Président de la banque d'injustice envers Mr. Stein, uniquement pour me complaire dans une discussion privée ou dans quelque méchanceté de ma part, est aussi absurde qu'indigne d'être relevée. De toutes les personnes qui connaissent ce président, aucune ne voudra y croire, et Mr. Stein lui-même, quelque chose qu'il écrive ou qu'il fasse écrire à d'autres, n'y croit pas non plus.

L'affaire, qui a donné lieu à ces attaques anonymes, est aujourd'hui devant un tribunal compétent. Je ne m'arrêterai donc plus dorénavant à aucune invective de ce genre, à moins qu'elles ne soient signées et qu'elle ne vienne d'un homme comme il faut.

JOS. P. COULON, insp.

Réunir des idées philosophiques, en faire l'application à la médecine, compiler une histoire des principaux systèmes qui ont dominé dans cet art, les analyser avec le raisonnement d'une logique sévère, enrichir tout cela d'histoire, de littérature, d'idées véritablement poétiques, faire enfin un livre de médecine qui amuse même les personnes qui n'ont aucune connaissance de cette science, ce sont des choses peut-être aussi difficiles que faire de la poésie avec les mathématiques.

Si l'amitié ne nous éblouit pas, nous voyons tout cela réuni dans un mémoire du Dr. Natili, sous le titre de LA VÉRITÉ EST DANS LES CHOSES, NON DANS LES ABSTRACTIONS, actuellement sous presse, chez Gaux & Co, et dont la publication est attendue avec impatience.

La voix de l'amitié doit se taire pour le moment, laissant prendre l'initiative au jugement d'un public intelligent et impartial; mais nous ne pouvons nous abstenir de dire sincèrement qu'en lisant les considérations medico-littéraires du Dr. Natili, qu'un de ses amis nous a procurées, nous avons été surpris de la vaste érudition, de la variété des connaissances et de la lucidité avec laquelle les idées sont réunies et exposées sans trop de prolixité.

Quoique le style laisse apercevoir de toute à autre, l'auteur qui écrit dans une langue étrangère, il ne manque ni de clarté, ni d'élégance. Indépendamment du mérite scientifique, on est forcé de convenir que le Dr. Natili [sans offenser sa modestie], est poétique et sublime, dans quelques-unes de ses expressions, alors surtout que sa pensée se porte sur sa malheureuse patrie, dont il sent les maux avec une ardeur digne d'une âme noble et sincèrement républicaine.

18 dec—1 K. X. Y.

COMMERCIAL.

NEW-YORK, 10 décembre.

VENTES D'ACTIONS.

175 actions	Banque des É. U.					119¼
10	de	Banque de Canal de la N. O.				89
10	do	do	do	do		88
30	do	do	do	do		87

COTON—Les transactions ont été plus étendues la semaine passée, qu'elles ne l'avaient été depuis quelque temps; et non seulement que les prix ont été mieux établis, ils ont encore éprouvé une hausse entière de 1/2 cent par liv. depuis lundi dernier. La demande semble être également divisée pour les besoins de l'intérieur et pour exportation. Les ventes sont estimées à 5,000 balles et comprennent 2850 Upland à 11 à 14 cents, 1250 Nouvelle Orléans 12 à 15½; 450 Mobile, 11½ à 15½ et environ 50 Floride 16 ½ cents.

CAFÉ—La demande s'est presque bornée à de petits lots pour les besoins de l'intérieur, et aux prix précédents. L'approvisionnement de Java est considérable, et très faible dans les autres qualités. Les ventes comprennent à peu près 2,060 sacs Brésil, de 11 à 12 cents, 5 à 600 Maracaïbo, 9½ à 10 cents; 450 sacs Laguira 11½ à 12 cents, le tout à 4 mois; et environ 800 St.-Domingue, à 10 cents comptant et un lot entier d'environ 1200 sacs de pour exportation, à 9½ cents, partie comptant et partie à crédit. Les importations ont été modérées dans toutes les qualités.

FARINE—La demande a été tout à fait limitée dans toutes les descriptions; les prix n'ont éprouvé aucun changement et tendent plutôt à la hausse. Il y a eu quelque mouvement pour spéculations et changements dans celles du sud et de l'Ouest, à une amélioration d'environ 12½ cents par baril. Les ventes pour les besoins de l'intérieur comprennent des lots de l'Ouest, marques communes à $8 62½ à $8 75 et nouvelle do $9; Ohio, par la voie du Canal $8 62 à 9; Alexandria $8 50, Georgetown et Howard $8 62½; un petit lot de la meilleure marque de Michigan à $9. La farine seigle est toujours rare.

PEAUX—Vu l'augmentation de l'approvisionnement, qui s'est opérée pendant les deux dernières semaines, les prix ont un peu fléchi. Les ventes comprennent environ 1,000 Montevideo, à 17 à 17¼ cents, et 7,000 de la même description, ont été achetées à Salem, pour ce marché à 16 à 16½ à 6 mois, aussi, près de 900 espagnol Main, à 14½ cents à 6 mois, et 800 Oronoco 16 cents 4 mois.

PLOMB—Les transactions dans le plomb du Missouri, ont été considérables, elles comprennent la vente de 13,000 saumons, à 5¼ cents et l'escompte pour du comptant, un environ 2,500 do à 6 cents ou 3 pour 100 d'escompte pour du comptant.

MÉLASSES—Le marché a été très inactif depuis notre dernier rapport; la demande ne s'est bornée qu'à de petits lots pour les besoins de l'intérieur et les prix sont sans aucun changement matériel, bien que beaucoup de détenteurs ennuagissent, dans l'espoir d'obtenir de meilleurs prix. Les ventes comprennent un lot de 60 boucauts, nouvelle récolte de la Nouvelle Orléans, prime, à 34 cents; 130 boucauts Porto en lots de 36 à 34 cents et un petit lot de la nouvelle Ibérie à 33 cents, le tout à 4 mois, 114 boucauts Porto Rico ont été vendus à l'encan à 25½ à 28 cents comptant et à 3 mois.

SUCRE—Le marché a été calme et les ventes ne comprennent que 800 caisses brun de la Havane 7½ à 8½; 150 boucauts Ste. Croix 8½ à 9⅛; 190 de Porto Rico 7½ à 8½, 150 caisses, blancs de la Havane 11 à 11½ cents, le tout à 4 mois.

PROVISIONS—La demande a été assez modérée pour toutes les descriptions et les prix n'ont éprouvé aucun changement matériel à l'exception du porc, qui cependant a une tendance à la baisse. Le jambon est arrivé en assez grande abondance et les prix ont tombé de 14 à 14½ cents. Il n'y a pas d'épaules dans le marché. La demande pour le beurre est très active, et bien qu'il n'y ait aucune rareté dans le marché, les prix élevés qui existent ont été obtenus.

TABAC—Les affaires ont été modérées, et les ventes d'à peu près 60 boucauts du Kentucky, (nouveau) à 8½ cents et 25 do courant, à 10¼ cours crédit. 3 à 4000 paquets manufacturés ont été achetés par spéculation à 13 à 15 cents à 6 et 8 mois. 110 balles du Kentucky à 8¼ cents par liv., 4 mois et 115 balles Cuba 16½ à 16½ cents 90 jours.

CHANGE—Les transactions dans le change sur l'Angleterre pour le steamer Liverpool, ainsi que le dernier paquebot de Liverpool, n'ont pas été très grands et ne se sont bornés qu'aux traites particulières, à 110 à 110½ cents, bien que la banque des États Unis, a fait des ventes à 109½ pour 160. Traites sur France 5 15 à 5 17½.

CHARLESTON, 12 dec 1838—COTON—Les opérations qui ont eu lieu dans le coton d'Upland se sont affaiblies, mais la hausse quotée dans des cotes particulières, a été entièrement maintenue. Il n'y a pas eu d'affaires conséquentes dans les Sea Island.

RIZ—Les transactions ont été très faibles depuis quelques jours et les détenteurs, afin de vendre ont été obligés de se soumettre à une autre baisse des quotations de la semaine passée.

POLICE DE LA 1ère. MUNICIPALITÉ.

Bureau du recorder du 15 au 16 décembre 1838.

Pierre, nègre esclave arrêté comme maron, mis à la geole.

Virgile, nègre esclave arrêté à la réquisition de M. Maurice, mis à la geole.

George Stockley, arrêté à la réquisition de M. Henry Keigler, qui a une plainte à porter contre lui, déchargé par le recorder.

Francis Mellan, pris de boisson, renvoyé par le recorder.

Murphy, pris de boisson, do. do.

John McGarigh, James Gorton, pris de boisson et ayant frappé la garde, condamnés à une amende de $15

Mariane Williams, Caroline Wilson, femmes blanches, pour avoir troublé un bal, renvoyées par le recorder.

Charles, nègre esclave marron, conduit à la geole.

Thomas Mohran arrêté à la réquisition de M Rosandale, ayant insulté un homme de la garde, condamné à $5 d'amende.

James Roach, pris de boisson, renvoyé par le recorder.

James mulatres esclave, pris de boisson, envoyé en prison.

Mary, mulatresse mise en prison par l'ordre de son maître.

John, mulatre esclave arrêté à la réquisition de M. Wilson, mis en prison.

Drays no. 1663, do. do. 2030, do. do. 173, arrêtés par le commissaire pour être en contravention à la loi, condamné, à l'amende de $5 chaque.

1 cheval à M. Gobb arrêté à la rue du Canal pour avoir été attaché à un arbre, condamné à $5 d'amende.

5 nègres esclaves pris dans un cabaret, encoignure Toulouse et Dauphine, envoyés à la geole.

Du 16 au 17 Décembre 1838.

BUREAU DU RECORDER.

Mathia Mariné, accusé d'avoir joué aux cartes sur la Levée, a prouvé sa bonne conduite, renvoyé par le recorder.

John Dwyer, pris de boisson, renvoyé ayant des raisons satisfaisantes au recorder.

Mariane Jinkens, femme blanche, trouvée couchée dans la rue Bourbon, renvoyée ayant répondu à la satisfaction du recorder.

John Spencer, pour avoir troublé le repos public, envoyé en prison pour 15 jours.

George Standley, pris de boisson, ayant donné des raisons satisfaisantes, a été renvoyé par le recorder.

William Freers, arrêté à la réquisition de Madame Lehne, la plaignante n'ayant pas comparue, il a été renvoyé par le recorder.

Bernard Grand, William Walles, Owen Barton, pris de boisson, renvoyés par le recorder ayant donnés des raisons satisfaisantes.

Nancy Loops, femme blanche, pris de boisson, ayant donné des raisons satisfaisantes, renvoyée.

John Roach, arrêté par le factionnaire de la rue du Canal, pour l'avoir insulté, renvoyé sans caution.

Auguste Espaulé, William Ryan, Patrick Austin, Jane Austin, femme, trouvés couchés dans une batisse des rues Quartier et Bourgogne, ayant donné des raisons satisfaisantes, renvoyés par le recorder.

William Page, nègre s. d. l. arrêté comme suspect, mis en prison.

William Charles, h. c. l. arrêté à la réquisition de Madeleine Philippe; mis sous caution de $300.

Jean Baptiste Verge, h. c. l. arrêté à la réquisition de son beau frère pour l'avoir menacé, n'ayant pas fourni de caution, envoyé en prison pour 1 mois.

Mr. Peremans nous prie de corriger la faute suivante, qui s'est glissée dans la pièce de vers, intitulée: *La Conquête du Mexique*, et qui dénature le sens d'un vers.

Il y a dans la pièce de vers, telle qu'elle a été imprimée,

Comme un cheval à jeun, la mort court sur sa trace, &c. Lisez—Chacal au lieu de cheval.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Barque Tenamara, Withen, Vera Cruz, R & J Sorrell.
Brick Hogfieton, Turneton, de, E L Bernord
Brick Exit, Sisson, Charleston, J A Barelli & co
Brick L noiln, Grant, Richmond, S & J P Whitney
Goël Alex Washington, Dearborn, Vera Cruz. J T Laguerenne
Navire à vapeur Columbia, Wade, Galveston, J Aced & co.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Tiger, Beebe; de la passe S O, ayant mis en mer les navires Trenton, Arcatus, la goël Messenger et la goël des E U Woodbury. Le brick Legonia et un autre brick sont à l'entrée de la passe.

Bateau de remorque Shark, Thomas de la passe S O, ayant mis en mer le brick Com. Tucker, goels. Wm. Bryan, Joven, Rosara et Pandolia.

Bateau de remorque Porpoise, Davis, de la passe S O, ayant mis en mer les navires Concordia et Victoria. Il est parti de la passe, le 16, à 9 h p m; un brick et le navire United States sont, l'un en dehors et l'autre en dedans de la barre.

Bateau de remorque Hudson, Howren, de la passe S O; ayant mis en mer le navire Tremont et le brick Samuel Houston Rien en vue en dehors.

Nav Ellen Brooks, Lindsey, Liverpool.
Nav Walter, Funk, Philadelphie.
Nav Rothschild, Luckett, Liverpool.
Navire Caravan, Nichols, Newburyport.
Nav Olympia, Gray, Havre.
Nav St James, Howe; de Londres.
Nav St. Leon, Wescott, Castine.
Barque Wanderer, Jenkins, Demerara.
Barque Astoria, Soule, Portland.
Brick Virginia, Gasineau, Laguna.
Brick Orleans, Harson, de Richmond.
Brick Eley, Wall, de Thomaston.
Brick Grandee, Gilchrist, de Thomaston.
Goël Ellen, Tyler, de St. Josephs.
Goël Dexter, Mason, Portland.
Goël Barton, Darling, de Grand Caillou.
Goël Greek, Eldridge, Boston.
Goël G H Wetter, Leman, St Jago de Cuba.
Goël Toxon, Stansborough, Galveston.
Goël Ben Milam, Moore, Galveston.
Goël Potomac, Dwyer, Mobile.
Goël Convoy, Avery, St Joseph.
Sloop Water Witch, Bunker, de la rivière Sabine.
Steamer Huntsville, Jourdenn, Bayou Sara.
Steamer Niagara, Pennell, de Cincinnati.
Steamer Smelter, Badger, Louisville.
Steamer Reliance, Scott, Cincinnati.
Steamer Bridgewater, Wright, de Vicks'urg.

MEMORANDA.

Arrivé d'ici à N York, 10 dec, Republican, Russel. A New Haven 7 dec, bricks Rondout et le Nelson Clark.

DERNIÈRES DATES.

New-York	dec 10	Liverpool	nov	6
Boston	dec 11	Londres	nov	4
Philadelphie	dec 11	Havre	oct	27
Washington	dec 11	Paris	nov	1
Baltimore	dec 11	Bordeaux	oct	13
Charleston	dec 13	Madrid	oct	23
Vera Cruz	dec 2	Cadix	oct	14
Tampico	dec 1	Havane	dec	7
Mexico	nov 19	Houston	dec	4

AVIS—Le capitaine et les consignataires du navire anglais ROTSCHILD, de Liverpool, ne seront responsables d'aucune dette que pourra contracter l'équipage du dit navire. S. HEATH & Co, 18 déc consignataire.

AVIS—Le consignataire de 11 barils de plomb à gibier, et d'une petite caisse de tabac marqués E. & R. reçus par le navire Empire, de Philadelphie, voudront bien venir les retirer du magasin de W. F. COMLY & Co. 18 déc 97, rue du Camp.

"L'Association Catholique de la N. O. pour venir aux secours des Orphelins."

J. A. McKAY, Trésorier de la dite société reconnait avoir reçu la somme de cinquante piastres d'un anonyme, par l'entremise de M. Daniel Phillips, un des Directeurs.

$50 DE RÉCOMPENSE—Attendu que des personnes mal intentionnées, ont, dans la nuit du 10 décembre, après le départ du dernier train des chars revenant de la Course, méchamment et malicieusement mis le feu et démoli le bureau de contrôle de la compagnie du chemin à coulisses de la N. Orléans et de Nashville, qui se trouvait à la jonction du chemin de la Métairie au chemin à coulisses; et attendu que la 17ème. section de la charte de la Compagnie pourvoit contre les dommages faits méchamment sur les propriétés et travaux de ladite compagnie dans les termes suivans:

"Il est de plus décrété &c. Que toutes personnes qui volontairement, par quelque moyen que ce soit causeron aucun préjudice audit chemin à coulisses construit par la dite compagnie en vertu de cet acte, ou à aucune partie d'icelui, ou à aucun des travaux, voitures, chars, ou machines dépendant dudit chemin, ou chercheront à en causer, les dites personnes commettant ledit préjudice, seront chacune responsables de tous les dommages qu'elles pourront y avoir occasionnées; et pourront être encore poursuivies sur accusation ou information, à quelque époque que ce soit, dans les six mois qui suivront le jour où ledit préjudice aura été commis, et pourront être condamnées à une amende qui n'excèdera pas mille piastres, ou à un emprisonnement qui n'excèdera pas douze mois, ou à l'une et l'autre de ces deux peines à la fois, à la discrétion de la Cour.

Avis est en conséquence donné, qu'une récompense de cinquante piastres est offerte pour les informations que l'on pourrait fournir, qui tendraient à découvrir le ou les coupables.

18 dec—3 JAMES H. CALDWELL, Président.

AVIS—La société médicale de la Nouvelle Orléans, pensant que la publication des observations et mémoires qui lui sont soumis pourrait avoir un but d'utilité, a résolu de faire imprimer, sous le titre de *Journal de la Société Médicale de la Nouvelle Orléans*, un recueil qui paraîtra tous les trois mois dans le format in octavo.

Tout travail ayant trait aux sciences dites médicales, et qui présentera quelque intérêt, trouvera place dans ce journal, soit qu'il ait été envoyé par un de ses membres ou par une personne étrangère à la société. Un comité nommé par elle surveillera avec soin cette publication.

Elle espère que tous ceux qui prennent une part quelconque aux progrès de la science, souscriront à un abonnement. Son but étant d'être utile et non de spéculer, elle a porté le prix de l'abonnement, pour une année à la somme de quatre piastres, payables d'avance chez son trésorier, Mr. Grandchamp, pharmacien, encoignure des rues Royale et St. Louis.

Le 1er No. du Journal paraîtra le 1er janvier prochain. Le secrétaire-général,
18 dec—10 SABIN MARTIN.

AVIS—Le sieur ANDRÉ MARCHESSAU, a l'honneur de prévenir MM. les habitans et les personnes de la ville envers lesquelles il s'est engagé de livrer des marchandises venant de Bordeaux, qu'ayant reçu une première expédition, il en commencera la livraison cette semaine et assure pouvoir tout livrer d'ici à une vingtaine de jours.

L'époque de la fin décembre étant très rapproché, il craint de ne point avoir le temps d'ici là, de livrer partout; et quoiqu'éloigné de penser qu'en faisant ses livraisons il dût rencontrer quelques personnes difficultueuses, exprimant pour motif du retard, il serait dévoir pour celles qui se présenteraient dans le cas (parce qu'elles pourraient ignorer par oubli le contenu de la police) venir rappeler à leur souvenir la close ci-dessous inclus qui donne la latitude pour avoir à livrer d'une grande partie du courant de janvier—la voici. les livraisons devront s'effectuer dans le courant des deux derniers mois de cette année ou dans les à quelques jours près. C'est donc les derniers mois de la close qui le mettent à l'abri de désagrémens. 18 déc—3

NOURRICE A LOUER—Une négresse âgée d'environ trente ans; elle est saine, a des habitudes réglées et a de bonnes dispositions. S'adresser au bureau de cette feuille. 18 dec—1

AVIS est donné au public de ne pas négocier un billet de $300, tiré par François Correjolles & Dalché, à l'ordre, et endossé par J. P. Correjolles et le soussigné. Le dit billet a été perdu le 14 courant dans la rue Tremé, près de l'endroit de l'incendie, ainsi que d'autres papiers.
18 dec—2 JAMES LOWRIE.

WHISKEY de Malt—Cinq poinçons vieux whiskey écossais, 5me. preuve, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 18 dec 63, rue Gravier

CAFÉ de Rio—3000 sacs café vert, première qualité, en débarquement du navire Azelia, venant directement de Rio, et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 18 déc 63, rue Gravier

CORDDES d'emballage—300 rouleaux cordes, en magasin et à vendre par VAN WYCK & Co. 18 dec 35, rue du Camp

HABILLEMENS—7 caisses habillemens faits, consistant en habits bleus, bruns, levites et surtouts, &c, à vendre à bon marché par VAN WYCK & Co. 18 dec 35, rue du Camp

FARINE—350 barils farine fraiche superfine, en débarquement et à vendre par GEO. BUCHANAN & Co. 18 dec 68, rue du Camp.

IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.

LE PROPRIÉTAIRE de l'Abeille, ayant reçu du Nord, un bel assortiment de caractères des plus modernes, se chargera de toutes sortes d'impressions, telles que:

LIVRES, BROCHURES, CIRCULAIRES, CARTES, FACTURES, CONNAISSEMENS, BILLETS D'ENTERREMENTS, AFFICHES &c. &c.

Les prix sont modérés. 18 dec

ON désire louer immédiatement une nourrice, s'adresser rue St. Louis, no. 12. 18 dec—3

A VENDRE par le soussigné en débarquement du Meridien, venant de Bordeaux,
200 caisses fruits à l'eau de vie,
300 " cérises, do.
600 paniers anisette.
2 caisses de 50 bouteilles vinaigre à l'estragon.
Il a continuellement en magasin un assortiment de vins rouges et blanc, en barriques et caisses, liqueurs, fruits &c. J. B. OLIVIER,
18 dec—2 Rue Royale, No. 147.

ON désire trouver, à acheter, une domestique sachant faire la cuisine, blanchir et repasser. On en donnera un prix raisonnable. S'adresser par lettre à la poste, déposée à la boite no. 365. 18 dec—10

DEMANDE DE PLACE—Une dame française sans enfant, désirerait trouver à se placer dans une maison respectable, comme gardienne d'enfant, ou femme de chambre et de confiance. Elle peut fournir de bonnes recommandations. Elle parle un peu l'anglais. S'adresser chez Mme. Vve. Bouchaux, rue Bourgogne No— 18 dec—1

CHANGE sur New-York, de 5 à 15 jours de vue, de sur Paris à 60 jours de vue. à vendre par LARUE & PREVOST, 18 dec—2 No. 6, rue Royale.

HUILE DE LIN—16 tierçons huile de lin, de l'étranger, en magasin et à vendre par JARVIS & ANDREWS, 18 décembre Enc. Commune et Tchoupitoulas.

BILLETS DE L'ILLINOIS—4000 piastres en billets de l'Illinois; aussi, des billets de l'Alabama, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 18 dec Encoignure Commune et Tchoupitoulas.

BILLETS DE LA BANQUE de Massachusetts, de la somme de mille piastres, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 18 dec Enc. Commune et Tchoupitoulas.

CHARBON DE CANNEL—A bord du navire Rotschild, de Liverpool, à vendre par S. HEATH & Co, 18 dec 39, rue du Camp.

SEL—6000 sacs Sel gros et fin, de Liverpool, attendu journellement, à vendre par L. R GALE, 33, Commune. 18 dec

BOTTES—Un envoi de Bottes fines, reçu et à vendre par KIDDER & HEAD, 18 dec 24, rue Poydras.

CAFÉ—30 sacs café vert de la Havane, reçus par la goëlette Banna, à vendre par KIDDER & HEAD, 18 dec 24, rue Poydras.

UN sans de récompense, et point de frais payés—La récompense susdite sera payée pour l'arrestation du nommé George Gilbert Fenton, qui s'est échappé du brick Eagle, de Philadelphie. S'adresser à JOHN MARTIN, 18 dec Capitaine du brick Eagle.

SATINET—Uni et à raye, reçu par le Denmark, de Boston, en magasin et à vendre par KIDDER & HEAD, 18 dec 24, rue Poydras.

SUCRE—50 boucauts, en débarquement vis à vis la rue Conti, à vendre par GOURDAIN & BENIT, 18 dec 13, rue Conti.

MÉLASSE—90 barils sur la Levée, à vendre par GOURDAIN & BENIT, 18 dec 13, rue Conti.

HUILE DE BALEINE—15 barriques huile de baleine pour l'hiver, venant directement des manufactures; 50 barriques et barils dito d'automne, à vendre à bon marché pour clôre une consignation, par COIT & Co., 90, Douane. 18 dec

CUIVRE—50 caisses cuivre en feuilles, de 14 et 32 onces, 90 do tôle en feuilles de 10 sur 19; 450 feuilles détachées de 10 sur 13; 50 boulons en cuivre d'un pouce, et d'un pouce et demi, à vendre par COIT & Co., 90, Douane. 18 dec

BLANC DE BALEINE—200 caisses de première qualité, à vendre par COIT & Co. 18 dec 90, rue de la Douane.

FERBLANC—2000 caisses des marques les plus renommées, à vendre par COIT & Co., 18 dec 90, rue de la Douane.

CHATAIGNES.—20 barils chataignes, en magasin et à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 18 dec 98, Vieille Levée.

PORC—150 barils prime et mess inspecté, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 18 dec 98, Vieille Levée.

GRAISSE—100 barillets et 20 barils, en débarquement du steamer Rhine, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 18 dec 98, Vieille Levée.

LANGUES DE BŒUF—3 demi barils, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 18 dec 98, Vieille Levée.

BŒUF—98 barils mess et prime et bœuf B inspecté, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 18 dec 98, Vieille Levée.

LES soussignés achètent des billets des banques, qui n'ont pas cours. ROBINSON & Co. 18 dec 45, rue du Camp.

LES soussignés achètent et vendent de l'argent du Texas. ROBINSON & Co. 18 dec 45, rue du Camp.

DOUBLONS—500 doublons espagnols et mexicain, à vendre par ROBINSON & Co. 18 dec 45, rue du Camp.

MÉLASSE—60 barils mélasse en bon ordre, en débarquement de la goëlette Bara, à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 18 dec 50, Tchoupitoulas.

WHISKEY RECTIFIÉ—100 barils, en débarquement du steam-boat Diana, à vendre par CARRIERE, DARAN & Co. 18 dec 11 et 15, rue St.-Louis.

CIMENT—150 barils ciment hydraulique, en débarquement, et à vendre par GEORGE BEDFORD, 18 dec 22, r. Bienville.

SEL—10,000 boisseaux sel des Iles turques, en débarquement du brick Angola, et à vendre par GEORGE BEDFORD, r. Bienville. 18 dec

CHAUX—1,000 barils chaux de Thomaston, en débarquement du brick Lionel Black, à vendre par GEORGE BEDFORD, r. Bienville. 18 dec

TRAITES sur Louisville et St. Louis, à 60 jours, à vendre par WM. G. HEWES & Co. 18 dec rue Natchez.

PETITES Traites sur la Havane, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par J ROBERT & Co., 47, Bienville. 18 dec

TRAITES sur l'Angleterre (sterling) et sur France, à vendre par J. ROBERT & Co. 18 dec No. 17, rue Bienville

BŒUF mess—Trente demi barils bœuf mess, pour familles, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 18 dec 63, rue Gravier

PLATRE DE PARIS—200 barils plâtre calciné, à vendre par GEORGE BEDFORD, 18 dec 22, r. Bienville.

CAFÉ—250 sacs café de St. Domingue, à vendre par GEORGE BEDFORD, 18 dec 22, r. Bienville.

SEL—5,000 boisseaux sel des Iles turques, chargement du navire General Warren, à vendre par GEORGE BEDFORD, r. Bienville. 18 dec

CAFÉ de Java—300 sacs café prime du gouvernement, reçus depuis trois ans, et à vendre en quantité convenable aux acheteurs par BOGERT & HAWTHORN, 18 dec 63, rue Gravier

CORDE D'EMBALLAGE—400 rouleaux cordes du Missouri, entièrement manufacturé en chanvre et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 18 dec 63, rue Gravier

BŒUF prime—70 barils bœuf prime, dernièrement inspecté, en bon ordre et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 18 dec 63, rue Gravier,

LES soussignés ont en magasin et offrent à vendre à des conditions avantageuses: 500 caisses thé poudre à canon et impérial; 30 caisses tabac manufacturé, 2 demi pipes eau de vie française; vin d'Oporto, de qualité supérieure en caisse; vin de sherry do do VAN WYCK & Co. 18 dec 35, rue du Camp

VINS—20 quarts, et demi quarts barriques vin de madère; 100 caisses sherry pale et brun, de 1 douzaine chaque, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 18 dec 63, rue Gravier

ARGENT de la banque de la rivière du Mississipi $6000 portant un intérêt à vendre par ROBINSON & Co. 18 dec No 45, rue du Camp

ARGENT du Kentucky, de l'Ohio et de l'Illinois, à vendre par ROBINSON & Co. 18 dec No. 45, rue du Camp

ARGENT de la Virginie $4000 à vendre par ROBINSON & Co. 18 dec 45, rue du Camp

BALANCES patentées—Le soussigné a constamment à vendre, des balances patentées de Locke, des crochets à balles de coton, &c. GEO. E. COOLIDGE, 18 dec 56, rue Gravier

SUCRE—300 boucauts à vendre sur habitation, par GEO. E. COOLIDGE, 18 dec 56, rue Gravier

PROPRIÉTÉ DE GRANDE VALEUR, OFFERTE EN VENTES PRIVÉES—Le soussigné offrant, au mois de mai prochain, partir de l'État, pour quelque temps, offre à vendre une propriété, dans l'îlet des rues Girod, Tchoupitoulas, la nouvelle rue Lafayette, et la rue de la Commune à la rue Ste-Marie, situation la plus commerciale de la Nouvelle-Orléans, savoir:

QUATRE MAISONS DE RÉSIDENCE, Nos. 114, 118, 122 et 124, rue Tchoupitoulas, maintenant louées à bail, à raison de $1600, jusqu'au 1er. de novembre prochain. De plus, le magasin No. 166, même rue, et occupée par le propriétaire.

DEUX MAISONS DE RÉSIDENCE, avec magasins en bas, Nos. 26 et 28, rue Girod. La première est louée pour l'année, à $1250, et l'autre à $1000.

SEPT MAGASINS, rue de la Commune, Nos. 53, 57, 59, 61, 63, 65 et 67, louées à raison de $6000, en plus un obtenir $1000 à la Saint [illegible] prochaine.

Ces propriétés seront vendues à un crédit de 1, 2 et 3 ans, et à une juste estimation.
D. T. WALDEN,
18 dec—3 136, rue Tchoupitoulas.

PAPIER à envelopper—500 rames, à vendre par GEO. E. COOLIDGE, 18 dec 56, rue Gravier

MAQUEREAUX—35 demi barils No. 3, à vendre par G. E. COOLIDGE, 18 dec 56, rue Gravier

BISCUITS—24 barils en magasin, à vendre par KIDDER & HEAD, 18 dec 24, rue Poydras.

SEL—600 sacs sel de Liverpool, fin et en bon ordre pour expédié, à vendre par KIDDER & HEAD, 18 dec

MULETS—Quelques paires de superbes mulets du Kentucky, à vendre à terme ou à échanger pour du sucre. 18 dec—1 STARKEY & WHITTINGHAM.

CHEVAUX ÉPAVES.

Ont été amenés chez le soussigné, syndic de la paroisse St-Bernard, le 10 courant, un cheval et une jument bais, avec une marque blanche au front; la jument a les deux pieds de derrière blancs. Si lesdits animaux ne sont pas réclamés d'ici au cinquième jour de janvier 1839, ils seront vendus à l'encan, le même jour, par le soussigné, à 10 heures A. M.
18 dec—3t,1po JOSEPH SOLIS, syndic.

CHEVAUX ÉPAVES—Échappés de l'encoignure des rues Bourbon et Esplanade; il y a environ 6 jours, un cheval bai, étampé LA, très maigre; et un autre couleur canelle, sans étampe, la queue coupée. Une récompense honnête à celui qui les ramènera à Mr. J. Doucet, à l'endroit susdit. 18 dec—3

VINGT PIASTRES DE RÉCOMPENSE seront données pour l'arrestation de la griffonne nommée ESTHER, âgée d'environ 38 ans, venue dans le pays depuis son enfance, elle parle facilement le français et l'anglais, et appartenait ci-devant à Mr. Schoensinger, rue de Chartres, de qui le soussigné l'a achetée depuis 4 mois. Elle est de la taille d'environ 5 pieds, elle a le teint assez clair, et a la bouche grande. Elle marche les pieds en dehors. Cette esclave s'est échappée aujourd'hui il y a environ 4 heures.

La récompense susdite et tous les frais raisonnables seront payés à celui qui la ramènera au soussigné, ou la mettra à la geole. L. A. GUNST,
18 dec—3 24, Nelle-Levée.

ESCLAVE EN MARONNAGE—Est partie maronne de chez ses maîtresses, une négresse nommée RACHEL, âgée d'environ 23 ans, assez petite de taille, et replète, ayant les doigts des deux pieds tombés, et on les voit que les orteilles; elle ne parle qu'anglais, mais entend le français. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la ramènera à Mme Burrent, encoignure Chartres et Toulouse, la porte avant le No. 30, ou la mettra à la geole. 18 dec—3

PAROISSE D'ORLÉANS—Cour des Preuves—Succession de feu Adam Kindelon.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Edward Duplessis, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et ledit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, 18 dec Régistre des Testamens.

Aux Messieurs de la Nouvelle-Orléans et autres, visiteurs de la ville.

JAMES & TAYLOR, de l'ancienne maison Alfred F. James, favorablement connue de plusieurs marchands de cette ville, comme propriétaires de l'Établissement de Tailleur, au comptant, rue Maiden Lane No. 68, New York, informent respectueusement leurs amis et le public en général, qu'un d'eux a l'intention de faire un tour à la Nouvelle-Orléans vers le commencement de décembre, pour y apporter un assortiment d'HABILLEMENTS qu'ils vendront pour du comptant aux-mêmes prix qu'ils les vendent à New-York. Leur assortiment consistera en articles des plus à la mode, tels que *Levites et Mobile, Surtouts, Pantalons et Gilets* de diverses, des plus beaux qui aient été offerts en vente en cette ville. Pour l'information des personnes qui n'ont pas été visiter leur établissement à New-York ils diront qu'ils y vendent à des prix moindres de 25 pour cent que ceux des magasins de tailleurs aux meilleurs marché, et que dans leur coupe et leur confection ils ne sont surpassés par personne. On donnera à temps avis de l'arrivée de ces marchandises et de l'endroit où, alors devront être exposées; et comme la réduction de l'un d'eux ne sera nécessairement que d'une courte durée, ils espèrent que leurs amis s'empresseront de venir faire leur choix aussitôt l'arrivée de ces articles.

Les marchands et particuliers sont informés que MM. James & Taylor se chargeront avec plaisir de tous les ordres qu'ils pourraient leur donner pour leur manufacture ou pour la fourniture d'habillemens de toutes genres, à des prix extraordinairement bas.
29 nov—1m

CARMAN & McMAHON, *Marchands Commissionnaires.*
Ont transporté leur Magasin aux Nos. 41 et 43, rue Poydras, Nouvelle Orléans. 17 dec

FARINE—300 barils en débarquement et à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS. 17 dec

WHISKEY—100 barils en débarquement du steamer Diana, et à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS. 17 dec

JAMBON sous enveloppes—30 barriques de qualité supérieure, à vendre par ADAMS & HARTWELL, 17 dec 36, rue Poydras

HUILE—300 gallons huile de sperme pressée en hiver, 25 barils do de baleine, pressée en automne; plus, 10 barriques do, contenant de 28 à 40 gallons chaque, à vendre par AMBRIDGE & JENKINS, 7 dec 65, rue de la Commune

DOUBLONS—300 doublons patriotes, à vendre par GREEN & BROTHER, 17 dec 86, rue du Camp

MARCHANDISES de manufacture domestique—16 caisses toile à draps blanche, 7/8, 5 4, 6 4; toiles à carreaux, 28 balles toile à draps écrue, 4/4, 3/4 de toile écrue à chemise, 3/4 et 7/8; en débarquement du navire Adrian et à vendre par GREEN & BROTHER, 17 dec 86, rue du Camp

CAFÉ de la Havane—40 sacs de la nouvelle récolte et de première qualité, en débarquement du brick Joven Henrique, et à vendre par ABRAHAM TRIER, 17 dec 34, rue Gravier

LIMONS—40 caisses, en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 17 dec 34, rue Gravier

SUCRE en pains—140 barils, en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 17 dec 34, rue Gravier

EAU-DE-VIE DE PÊCHES—30 barils à vendre par CARMAN & McMAHON, 17 dec 41 et 43, rue Poydras.

EAU-DE-VIE DE POMMES—12 barils, vieille qualité, à vendre par CARMAN & McMAHON, 17 dec 41 et 43, rue Poydras.

FARINE—160 barils qualité superfine, à vendre par CARMAN & McMAHON, 17 dec 41 et 43, rue Poydras.

TABAC—120 caisses tabac de la Virginie, à vendre par CARMAN & McMAHON, 17 dec 41 et 43, rue Poydras.

CIGARES—100,000 cigares de la Havane, à vendre par CARMAN & McMAHON, 17 dec 41 et 43, rue Poydras.

CHARBON—40 barriques de Lehigh, à vendre par CARMAN & McMAHON, 17 dec 41 et 43, rue Poydras.

BRODEQUINS, BOTTES ET SOULIERS—73 caisses en débarquement et à vendre par 17 dec FROST & Co. 8, rue de la Douane.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE, à vendre par J. A. BARELLI & Co. 17 dec 61, rue de la Commune,

RIZ—200 boucauts Riz à vendre par J. A. BARELLI & Co. 17 dec 61 rue de la Commune.

CIGARES REGALIA, en magasin et à vendre par A. M. DE MIRANDA, 17 dec 113, rue Bourbon.

CIGARES—500 milliers cigares regalia, ..., trabucos et de grandeurs ordinaires, en débarquement et en magasin, à vendre par A. M. DE MIRANDA, 17 dec 113, rue Bourbon.

JOUETS D'ENFANS—Un grand assortiment de Jouets d'Enfans, en caisses et détaillés, à vendre par F. SCHEVANCK, 17 dec 49, rue Royale.

CHAPEAUX—60 douzaines chapeaux français de soie, à vendre à bon marché, pour clore une consignation, par POLLARD & GREEN, 17 dec 29, rue de Chartres.

THÉATRE D'ORLÉANS.

Mardi, 18 décembre.

ROBERT-LE-DIABLE.

Grand-Opéra en 5 actes, de Meyerbeer, paroles de Scribe et G. Delavigne.

On commencera à 6 heures et demie précises.

GRAND SPECTACLE

JEUDI, 20 DÉCEMBRE 1838.

Dans la Salle de la Bourse St. Louis.

MR. SCIARRA, uni à sa famille, équilibriste et gymnaste, un des plus grands athlètes qu'on ait jamais vus dans notre temps, après avoir travaillé dans les meilleurs théâtres d'Europe, d'Afrique et d'Amérique, et en présence des plusieurs souverains, a l'honneur de prévenir le public qu'il a à lui un genre de spectacle tout nouveau de son invention et si perfectionné, lequel ne laissera rien à désirer pour rendre satisfaits les spectateurs qui voudront bien l'honnorer.

La description du spectacle sera journellement annoncée par de grandes affiches.

On commencera à 6 heures et demie précises. Le bureau pour la distribution des billets, sera ouvert à 5 heures, dans ladite Salle.

On trouvera des billets à l'Hôtel St. Charles, Café des Arcades, Café de la Salle de la Bourse, Café Davis.

Prix d'entrée $1. Enfans moitié prix. 13 déc 3m

Hippodrome du Club des Jockeys de la Nelle-Orléans.

COURSES DE LA MÉTAIRIE.

Septième Jour.—18 décembre 1838—Bourse des propriétaires $1,000—Course de trois chûtes—Lapse de temps entre chaque 30 minutes—Distance 120 yardes.

1. La jument bais Zelina, de Henry A. Tayloe, issue de Leviathan importé et de Stockholder; 5 ans, poids 107 liv. costume vert et bleu.

2. Le poulain bai Pressure, de R. A. B. H. Harrison, issue de Trumpator et de sir W. of Transport, 4 ans, 100 livres.—Costume tout bleu.

JAS. S. GARRISON
RICHARD ADAMS } Propriétaires.
18 dec—1 THOS. J. WELLS

TIRAGE DE LA GRANDE LOTERIE D'ÉTAT,

Classe No. 65—Nombres sortis.

28—30—61—34—6—25—70—70—75—61—14—67.

TIRAGE AUJOURD'HUI.

UN GROS LOT DE

7,000 PIASTRES.

LES BILLETS, SEULEMENT $2 00. CI

GRANDE LOTERIE D'ÉTAT,

Classe No. 66.

Autorisée par la Législature de l'État.

Devant être tirée Mardi 18 décembre 1838, à 5 heures P. M., à l'Hotel Bishop.

S. DAVIS & Co.—Directeurs.

75 Numéros ballotés—13 sortans.

PROGRAMME:

1 Lot de	$7,000	à	$7,000
1	2,000		2,000
1	1,500		1,500
1	1,000		1,000
2	500		1,000
4	300		1,200
5	200		1,000
10	120		1,200
10	100		1,000
18	70		12,740
65	15		985
65	10		650
130	8		1,040
2600	4		15,600
23436	2		46,872

27214 Lots s'élevant à .... $ 94,589

Billets entiers, $2—Moitiés 1—Quarts 50.

Paquets de 25 billets pour $ 59, garantis devoir tirer au moins $24.

Paquets de 25 demi billets, pour $ 26, garantis devoir tirer au moins $12 00.

Paquets de 25 quarts de billets, pour $13 50, garantis devoir tirer au moins $6. Pour paquets ou simples billets, s'adresser au Bureau des Directeurs, rue de Chartres No. 16. 17 dec

TIRAGE DE LA LOTERIE DE L'ÉCOLE GRATUITE—Classe No. 49.

Numéros sortis.

2—63—1—6—60—24—36—51—61—41—41—56.

TIRAGE JEUDI.

UN GROS LOT DE $10,000

LOTERIE

DE L'ÉCOLE GRATUITE, CLASSE No. 50,

Devant être tirée Jeudi, 20 Décembre 1838, à 5 heures du l'après-midi, à l'Arcade de Bank.

J. K. MEAD, Directeur.

75 numéros dans la roue—12 tirans.

1 lot de	$10,000		$10,000
1	3,000		3,000
1	2,000		2,000
1	1,500		1,500
1	1,500		1,500
5	1,000		5,000

10 lots de $400—10 do $250—10 do de $200 et autres, s'élevant à $146,178. Les billets garantis seront payés comptant aussitôt tirage.

Billets $5—demi-billets $2 50—quarts de billets $1 25. Paquets de 25 billets $75, garantie devoir tirer $30 et pouvant tirer quatre des plus gros lots.

Portions de billets en proportion. Pour les billets, s'adresser au Bureau du directeur, No. 43, rue des Magasins, près du bureau du Bulletin, et No. 2, à Arcade. 18 dec—3

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES.

Dirigé par Mme. Grant,

Rue Pnouvre, près de la rue du Canal.

Les cours de Français sont faits par M. Grange.

27 nov

AVIS D'ÉLECTION.—Les électeurs du 2d. District de la 1ère Municipalité, sont prévenus que le jeudi 27 décembre, l'élection d'un membre au Jury de police pour ledit district, en remplacement de Mr. G. Knapp, dont l'élection a été déclarée nulle, aura lieu chez Messrs. J. Lamothe, rue de Chartres, entre la résidence de Messrs J. Lamothe & J. B. Lamothe, le dernier élection n'ayant pas eu lieu.

Les votes, au terme de la loi, seront reçus depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures après midi.

CHARLES MAURIAN,
17 dec Juge Président du Jury de Police.

AVIS—Mr. PROSPER FOY. La levée vis-à-vis ... en cette paroisse étant entièrement ... des règlemens de police de cette paroisse, d'avoir à ... les travaux d'une nouvelle levée dans les quinze jours de la première publication du présent avis, et faute par vous de compléter ... dans le délai ... à ... seront adjugés aux enchères ...
Paroisse St. Charles, 17 décembre 1838.
17 dec—6 E. TREPAGNIER, syndic.

UNE montre en argent, de l'Epine, guillochée, montée sur rubis, ... échappement à cylindre, ... marquée sur le cadran P. T. P. a été volée, le 13 courant, encoignure Tchoupitoulas et Commune, faubourg Lacourse. Une récompense honnête sera donnée à celui qui pourra la faire trouver, ou faire connaître le voleur.
17 dec—3 P. THÉODULE POSTILLE.

CONSULTATIONS MÉDICALES—Fr. BARBALLE, docteur gradué de la faculté de New-York, membre de la société des Botanistes, Médecins et Chirurgiens de la ville de New-York, nouvellement arrivé en cette ville, offre ses services aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

Le docteur donnera des consultations à son domicile, soit tous autres de maladies, mais plus particulièrement sur les affections chroniques, scrofuleuses et sur les maladies dites secrètes. Les personnes pauvres recevront des consultations gratuites.

Consultation de 9 à 4 heures, rue Dauphine, No. 77. 17 dec—6m

A VENDRE par le soussigné, une grande partie de chaise anglaise brodées, sel et ..., chemises de batiste brodées, et divers autres articles convenables pour le marché du Mexique. E. LELOUP,
55, rue Chartres, entre Bienville et Douane. 17 dec—3

PIANO—Un beau piano carré, en bois de rose, fait dans le dernier goût et à table d'harmonie plaquée, à vendre à bon marché, au No. 25, rue du Camp, près celle Poydras. 17 dec—6

ARGENTERIE—Récemment reçu et à vendre par le soussigné, un superbe assortiment d'Argenterie, consistant en cuillères et fourchettes de table, unies et à filets, dito à dessert, cuillères à soupe, cuillères à thé et à sel, pincettes à sucre, cuillères et fourchettes pour enfans, aussi, lunettes en or, chaînes de sureté, &c., qu'il offre à vendre à des prix raisonnables.

On donnera les plus élevés pour de la vieille argenterie en échange de la neuve, au No. 81, rue de Chartres.
17 dec—3 LOUIS MUH.

A VENDRE en magasin, par le soussigné;
400 Onces Sulfate de Quinine Pelletier,
100 Caisses Cerises à l'eau-de-vie, première choix;
500 Caisses Vin Rouge;
1 Caisse Linon français;
300 Caisses Liqueurs assorties;
50 Malles françaises;
285 Caisses Absinthe suisse;
100 Paniers Champagne, première qualité;
Parfumerie assortie;
Porcelaines de table;
1 caisse livre d'éducation, français.
17 dec—1m G. WARTELLE, 151. rue St-Louis.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le Dr. BEAUNOT a transporté son domicile, rue de la Douane, no. 179, entre Bourgogne et Remparts. Il a conservé un office chez M. Deloche, pharmacien, encoignure Bourbon et Dumaine, où on peut le demander. 13 dec—8

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. L. FERNET.

Bureau No. 107, rue de Chartres.

IL sera vendu aujourd'hui, 18 du courant, à 4 heures P. M., sur la Levée, à deux ilets plus bas que le Rail Road Pontchartrain, et pour le compte de qui il appartiendra,

30 barriques Vin rouge de Bordeaux, qualité médiocre. 18 dec—1

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu aujourd'hui, Mardi, 18 du courant, sur la Levée, vis-à-vis la rue Gravier, pour le compte de qui il appartiendra,

150 Boucauts de Sucre, avariés à bord du bateau à vapeur Rosser. Conditions comptant. 18 dec—1

VENTE DE SYNDIC.

Bureau No. 12, rue St-Louis.

État de la Louisiane.—Cour du premier District Judiciaire.—No. 16,892.

PAR GUINAULT & DELASSUS.

IL sera vendu vendredi, 29 décembre 1838, à onze heures précises du matin, à leur magasin d'encan, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, en date du 1er. décembre 1838, et sous la direction du syndic, les articles suivans, abandonnés par J. C. Delongue à ses créanciers, savoir:

30 paniers Chablis,
12 flacons marasquin di Zara, par 25 flacons,
33 paniers Bourgogne,
1 baril vin Madère,
31 paniers guinalet, etc. etc.

Conditions: au-dessous de $300, comptant; au-dessus de $300 à $400, deux mois, et au-dessus de $400, quatre mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic.

Aussi le même jour, pour clore un compte:

54 caisses vin de Bourgogne assortis, 1ère qualité;
100 do do d'Espagne (Xérès) do
40 do vin de Bourgogne, mousseux.

Conditions au moment de la vente. 18 dec—10

MALLE DES ÉTATS UNIS—Pour le Bayou Sara et Plaquemines—Le superbe bateau à vapeur, pour passagers, BRILLIANT, capitaine Hart; ce bateau à toutes ses chambres séparées et commencera ses voyages réguliers mercredi 19 du courant, à 10 heures du matin, et dimanche à la même heure pour Plaquemine; et continuera à faire des voyages régulièrement le reste de la saison, en partant ponctuellement à l'heure indiquée. Il y a des chambres séparées pour les personnes de couleur. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
16 dec—1 ADAMS & WHITEALL.

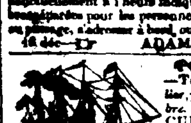

POUR GALVESTON, Texas.—Paquebot régulier, pour Lundi 24 décembre.—Le bateau à vapeur CUBA, à basse pression, du port de 600 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, ayant deux bouilloires en cuivre, commandé par le capitaine J. B. Carson, partira positivement comme il est ci-dessus mentionné. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser au wharf de la rue Girod, ou à BOGERT & HAWTHORN, No. 63, rue Gravier.

POUR LA MOBILE—Le steamer LAMPLIGHTER, il est maintenant prêt à recevoir son chargement, au bout du chemin de fer Pontchartrain. Il partira pour le port ci-dessus jeudi, 20 du courant, après l'arrivée des chars de midi.
WALKER, KNIGHT & Co.
18 dec 26, Nouvelle Levée

POUR LA HAVANE—Le brick R. GRONING, paquebot régulier, capitaine Landon, partira très incessamment pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 barils ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
18 dec R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—Le navire LA GRANGE, classé A 1, capitaine Marshall, partira très prochainement. Pour fret de 100 balles de coton, ou passage, s'adresser à
18 dec R. GRONING & Co.

POUR LA MOBILE—La goëlette ATLANTIC, capitaine Pierson, reçoit en ce moment du fret et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bassin du nouveau canal ou à WALKER, KNIGHT & Co.
17 dec 26, Nouvelle Levée

POUR LA HAVANE—La goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre LOUISA, capitaine Merton, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous le plus bref délai. S'adresser à AMBRIDGE & JENKINS,
17 dec 65, rue de la Commune

POUR SAVANNAH—Le beau brick fin voilier doublé en cuivre KENTUCKY, capitaine Hatch, a besoin de l'encombrement de 50 boucauts pour compléter son chargement et partira sous le plus bref délai pour le port ci-dessus; pour fret duquel, ou passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à bord, à 6 rangées au dessous du rail road, ou à WOOD & SIMMONS,
17 dec 80, rue des Magasins

POUR LA HAVANE—Le brick espagnol EMILIO, bien connu, capitaine Sust, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
14 dec M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR NEW-YORK—Le brick classé A1, MISSISSIPI, capitaine Schofield, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 50 boucauts de sucre, ou pour passage, s'adresser à
17 dec GEORGE BEDFORD, 22, Bienville.

POUR LA HAVANE—La goëlette GHIKA, fine voilière et de première classe, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Hunter, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à KIDDER & HEAD,
17 dec 24, rue Poydras.

POUR LA VERA CRUZ—La goëlette fine voilière LILIA, ayant une partie de son chargement engagé, devant partir sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser au soussigné, rue Royale, No. 234. ED. PINQUET.
15 dec—6

POUR ST YAGO DE CUBA—La goëlette fine voilière WATER WITCH, capt. J. Depeic, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à
A CAPDEVIELLE & Co,
15 dec 19, rue Toulouse.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand—Devant succéder au navire Archer—La barque GAZELLE, capitaine Eldridge, est maintenant prête à recevoir son chargement, et partira sous peu. Pour fret s'adresser vis-à-vis du bureau aux légumes, ou à JAMES D. DENEGRE,
16 dec 16, rue de la Douane.

POUR NEW-YORK.—Pour passage seulement.—Devant partir le 20 courant.—Le brick COCHICO, classé A1, fin voilier, capitaine Cropley, ayant son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus, au jour indiqué. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à GEORGE BEDFORD,
15 dec 22, rue Bienville.

LÉGION DE LA LOUISIANE.

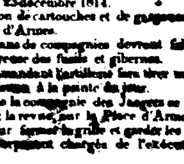

Nouvelle-Orléans, 7 Décembre 1838.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, dimanche 23 décembre à 10 heures précises du matin, pour célébrer l'anniversaire du 23 décembre 1814.

Une distribution de cartouches et de gargousses sera faite sur la Place d'Armes.

Les commandans de compagnies devront faire une inspection rigoureuse des fusils et giberne.

Le major commandant l'artillerie fera tirer un salut de 25 coups de canon à la pointe du jour.

Le capitaine de la compagnie des Jaegers se rendra une heure avant la revue, sur la Place d'Armes avec sa compagnie pour former la garde et garder les faisceaux. Le ... de Sergent sera chargé de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la Légion.

Le major général Gaines de l'armée des États-Unis a annoncé que son intention est de passer la Légion en revue.

14 dec D. AUGUSTIN, Aide-de-Camp.

CAZADORES DE ORLEANS—Atencion—La compañía se reunira el domingo 23 del corriente a las 9 en punto de la mañana, con armamento completo, casaca y pantalon de paño, para una revista de la legion, y celebrar el aniversario del 23 de diciembre del año 1814. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad: la reunion en el parage acostumbrado.
De orden del capitan.
PCO. A. GARCIA,
16 dec Sargento primero.

JAEGER ACHTUNG—Die Mitglieder der compagnie sind aufge ordert sich nächsten sonntag den 23 dei, morgens halb nach 8 uhr precis in voller uniform und mit tornister auf dem versammlungs zimmer einzufinden Auf befehl des capitains.
16 dec J. C. WAGNER, Ober-jaeger.

GARDES D'ORLÉANS, ATTENTION!

REVUE DE LÉGION.

Les deux Compagnies prendront les armes Dimanche prochain, 23 du courant, à 9 heures précises du matin, et se réuniront au lieu ordinaire des rendez-vous. Equipement complet, habit d'hiver, sans havresac, gants jaunes, et bretelle rouge au fusil.
Par ordre du Capitaine,
17 dec ANT. DUBUC, Sergent-major.

LES soussignés offrent à vendre treize caisses petits colliers dits Ramades, ayant droit au drawback, et convenables pour le marché mexicain.
BAJOBIERE & MACARTY,
13 dec—6 235, rue Bourbon.

TRAITES sur Paris et la Havane, à vendre par
15 dec J. ROBERT & Co. 47, Bienville.

VENTES A L'ENCAN.

PAR DEJOUX & FERNANDEZ.

IL sera vendu aujourd'hui Mardi, 18 du courant, à une heure de l'après-midi, au dépôt du railroad Pontchartrain, sur la levée, un assortiment complet d'articles d'armoiries, et condamnes en:

Cuirs, brouettes, pinces, ... Conditions—A la vente. 18 dec—1

VENTE DE DEUX TERRAINS DE VALEUR PAR GUINAULT & DELASSUS.

Bureau rue St-Louis, No. 12

IL sera vendu jeudi prochain, 20 courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis.

2 LOTS DE TERRE, avantageusement situés, au faubourg Marigny, renfermés par les Promenades des Champs Elysées, de l'Esplanade, les rues de la Victoire, des Français et de la Levée, au chemin public. Ces deux lots de terre mesurent chacun 25 pieds de face à la rue de la Victoire sur 120 pieds de profondeur et sont désignés par les Nos. 1 et 2, d'après un plan dressé par J. A. Puyo, en date du 3 Novembre 1838, lequel est maintenant déposé à la Bourse de Cité.

Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés, à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les personnes qui désireraient faire un placement de fonds avantageux, sont invitées à examiner ces terrains avant la vente. 18 dec—3

PAR M. FAUCHE COUGOT.

Vente sans réserve.

IL sera vendu Jeudi prochain, 20 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, les esclaves et les terrains suivants:

ANTOINE, nègre âgé de 25 ans, bon cocher, très adroit dans les travaux d'une maison et cuisinier, domestique de maison, garanti des vices et maladies prévus par la loi, recommandé comme un bon sujet.

PHŒBÉ, négresse âgée de 24 ans, très bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi, elle est recommandée comme un bon sujet et grande travailleuse.

UN TERRAIN situé au faubourg Marigny, désigné par le No. 3, de l'îlet No. 16, ayant une mesure américaine 25 pieds 7 pouces de face à la rue St. Jean Baptiste, sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur entre les rues Champs-Elysées et des Français; ce terrain a été ... Il y a peu de temps et il y a beaucoup de ... alentours.

QUATRE TERRAINS situés au faubourg Washington, désignés par les Nos. 14, 15, 16, 17 de l'îlet No. 19, ayant chacun mesure américaine 30 pieds de face à la rue Mazant, sur 107 pieds de profondeur, l'un d'eux forme l'encoignure de la rue Moreau.

QUINZE TERRAINS, situés au faubourg Jackson, d'après le plan exposé à la Bourse. Le Nashville rail-road passe tout près d'eux. (Ilet No. 24.)

Conditions—Pour les esclaves 4 et 8 mois et pour les terrains 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente aux frais des acquéreurs. 18 dec—3

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MARDI, 18 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue Toulouse, No. 30, pour compte de qui il appartiendra, et sans garantie, ...

1 Bâtiment, ... d'importation. 18 dec—1

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MARDI, 18 du courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu, dans la dép de l'Hôpital, entre Condé et Levée,

14 quarts demi-pipes Vin Catalan, ... vieux.

Conditions Comptant. 18 dec—1

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MARDI, 18 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse, No. 30,

1 facture de quincaillerie,
1 do fusils anglais à ... deux coups,
Plus, un assortiment de ... 18 dec—1

PAR GUINAULT & DELASSUS.

Bureau rue St. Louis, no. 12.

IL sera vendu, jeudi prochain, 20 du courant, à midi, précis, à la Bourse de Cité, rue St. Louis.

HENRIETTE, mulâtresse créole âgée d'environ 30 ans, excellente domestique de maison, coiffeuse, excellente couturière, bonne blanchisseuse.

Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 18 dec—3

PAR GUINAULT & DELASSUS.

Bureau rue St. Louis, no. 12.

Vente volontaire.

IL sera vendu, jeudi prochain, 20 du courant, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St. Louis.

La négresse SALLY, âgée d'environ 26 ans, fine et parfaite blanchisseuse et repasseuse, excellente domestique de maison, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

RANDALL, mulâtre créole, âgé d'environ 18 ans, excellent domestique de maison, ... il conviendrait parfaitement pour ... un médecin, ...

Conditions comptant.—Les actes de vente au passé par devant L. T. Caire, notaire public. 18 dec—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le mercredi, 19 du courant à leur magasin d'encan, rue de la Vieille Levée, No. 7, à 10 heures du matin, un bel assortiment de quincaillerie, ... marchandises sèches, ... épiceries, liqueurs, vins, etc., etc., et meubles. 18 dec—3

Vente volontaire.

PAR GUINAULT & DELASSUS.

Bureau rue St. Louis, No. 12.

IL sera vendu jeudi prochain, 20 courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis,

UN TERRAIN, situé rue St-Philippe, entre les rues Bourgogne et Remparts, mesurant ... 24 pieds 10 pouces de face à la rue St-Philippe, sur 90 pieds de profondeur, ... 4 appartements, galerie, cabinet, cuisine, ...

Conditions: Un tiers comptant et la balance à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés ... jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente au passé par devant ... notaire public. 18 dec—3

PAR M. BARRETT & Co.

Vente de propriétés sans réserve.

IL sera vendu, jeudi 20 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les propriétés suivantes, ...

No. 1. TROIS MAISONS en bois de cyprès ... Cette maison sont construites sur trois terrains ... rues Rochblave et Tonti ... 30 pieds de face à la dite rue ... et 120 pieds de profondeur ...

Conditions—$685 payables le 12 janvier 1839, $685 payables le 12 janvier 1840 et la balance à 5, 10 et 15 mois de crédit en billets endossés ...

No. 2. DOUZE TERRAINS situés rue du Canal, ... entre les rues Elmire et Désiré, ... 30 pieds de face ...

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés ...

No. 3. QUATRE ILETS DE TERRE, ... Washington, ... Jay, ... Canonge, ...

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés etc.

Acte de vente ... par devant L. T. Caire, ... aux frais des acquéreurs. 17 dec—4

PAR BOUNY & CRUZAT.

IL sera vendu sans réserve, jeudi prochain, 20 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

TROIS TERRAINS DE VALEUR, situés ... rue de la Nouvelle-Levée, entre celles de Benjamin, ... et dans le ... ... a été d'Orléans, ... Place ... en si ...

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit sans intérêt, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à final paiement. Le ... Les actes de vente ... passés par devant ... notaire public, aux frais des acquéreurs.
17 dec—4

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS—Vous monterez à cheval, dimanche prochain, 23 du courant, à neuf heures précises du matin, lieu ordinaire du rendez-vous. Par ordre du capitaine.
E. BLANCHARD,
16 dec Maréchal des logis chef.

RICKER, HADLEY DAVIS & CO.

Marchands Commissionnaires.

Agents de la Banque de l'Union du Mississipi, No. 36, rue du Camp.

13 dec Nelle. Orléans.

Michel Debergue contre Joseph Pinceau et Cie Rapelle.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon. O. P. Jackson, juge ... de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, le mardi 15 janvier 1839, à 1 heure P. M. un terrain situé au faubourg Franklin, désigné par le No. 6, de l'Ilet No. 12, suivant un plan particulier du dit ilet, dressé par Joseph Pilié, le 19 décembre 1833, le dit ilet étant compris entre les rues Champs-Elysées, Libéraux, Marigny et de la Force, et mesurant 30 pieds de face à la rue des Libéraux, sur 100 pieds de profondeur [mesure américaine]. Saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions comptant.
18 dec B. BEAUREGARD, Marshal.

FEUILLETON.

REVUE DE LA SEMAINE.

THÉATRE.

Je demande qu'on supprime le vent du sud, le lundi du moins, veille du feuilleton officiel. Ce vent est horrible. Il est lourd et pesant comme un article du *Croque-Notes*. Il énerve, et fatigue et attriste. Il est chargé de spleen autant qu'un lord anglais. Quand il souffle, on dirait que c'est sur l'imagination, non point pour la faire voltiger légèrement, mais pour l'emporter on ne sait où. Vent funeste! vent maudit des marins et des journalistes, tu coules bas les navires des uns et l'esprit des autres, quand ils en ont. Lorsque tu règnes, *les ships et les feuilletons* font eau de toute part. Et encore le navire peut-il chercher le port ou mettre à la cape, mais il faut que le feuilleton, lui, fasse voile contre vent et marée. Une fois parti du *titre*, il ne peut relâcher en route, et n'a le droit de mouiller qu'à la signature.

Vogue donc ma galère, vogue à travers le théâtre et les concerts, les bals et les modes, vogue en dépit des flots d'ennui, et des nuages sillonnés par l'éclair.

Pour comble de malheur, s'il y a orage dans l'air, il y a calme plat dans la cité. Le seul évènement un peu important de la semaine, est la représentation du *Domino-Noir*. J'en ai déjà rendu compte, par malheur, et n'y puis revenir. Il ne me reste donc que la seconde représentation d'*Hamelin*, drame admirablement écrit, et spirituellement pensé, mais aussi vide d'action, que mon carnet est vide d'idées, à l'heure qu'il est; puis enfin la reprise de la *Dame Blanche*.

La *Dame Blanche* avait attiré beaucoup de monde, dimanche dernier. L'exécution de ce délicieux opéra a été fort satisfaisante. Melle Calvé a chanté le rôle d'Anna avec une grande perfection. Heyman a été un peu inégal, mais il a rendu quelques parties de son rôle d'une manière vraiment remarquable.

Ce soir aura lieu la reprise de *Robert-le-Diable*, c'est dire que la salle sera pleine.

A propos de théâtre, j'ai à rectifier une erreur assez grossière, commise par moi, dans mon dernier feuilleton. Ce feuilleton, qui renfermait trois articles: *le Domino Noir—le Croque-Notes—Mme. Ellermann*, n'était point signé. Ma pensée n'a jamais été d'en décliner la responsabilité, encore moins de faire tort à un artiste, en ... le voile de l'anonyme. C'est tout bonnement un ... que cela, auquel je suis ... sujet, et qu'on me pardonnera bien volontiers, j'en suis sûr, lorsqu'on saura que cet article qui contient près de deux colonnes de *l'Abeille*, c'est-à-dire 50 ou 60 pages d'imprimés, a été fait en quelques heures. Habitué à entendre ... articles ... (articles qu'on ... m'ont ...) ...

J'ai dit, que Mme. Ellermann avait été engagée pour remplir ... rôles ... vrai. Mais j'ai ajouté que le rôle de *Valentine* étant un premier rôle à roulades, revenait de droit à Melle. Calvé, ce qui n'est point juste. Le rôle de *Valentine* est au contraire un rôle sans roulades, et devrait, aux termes de l'engagement, revenir à Mme. Ellermann, tandis que celui de *Marguerite*, étant un premier rôle à roulades, appartient à Melle. Calvé. J'aime mieux avouer que j'ai eu tort, que de laisser suspecter la bonne foi d'un artiste honorable. Il reste à savoir maintenant, s'il n'a pas été convenu à Paris, entre la personne chargée des engagemens, et Mme. Ellermann, que cette dernière jouerait le rôle de *Marguerite*, ce que je maintiens jusqu'à preuve contraire.

Je ne suis entré, du reste, dans ces détails, que parce que j'ai entendu attribuer cet article à des personnes qu'on supposait guidées par des motifs de rancune personnelle. A chacun la responsabilité de ses œuvres.

BALS DE SOCIÉTÉ.

Si la semaine passée a été peu féconde, celle-ci sera du moins marquée par un grand évènement. Nous voulons parler des *Bals de Société*.

MM. Bertus et Faget qui ont fait à la magnifique Salle de la Bourse Saint-Louis, les changements que les lois du goût et de la *fashion* rendaient nécessaires, donneront leur premier bal demain, mercredi, 19 du courant. Un grand succès est réservé à ces bals, et désormais ce sera à la Salle de la Bourse Saint-Louis, qu'il faudra aller chercher la mode et le bon ton. Que les tailleurs s'apprêtent, que les couturières s'arment de leurs meilleurs ciseaux. Le moment est venu pour eux, l'heure du plaisir a sonné, et bientôt l'on pourra applaudir aux exploits des uns et aux merveilles des autres.

La méditation suivante est due à un jeune homme dont nous avons déjà publié une pièce de vers intitulée *Diane et Endymion*, remarquable par de précieuses qualités. Il y a de grands progrès, selon nous, dans cette méditation, où règne une grande fraîcheur de sentiments, une mélancolie vraie et bien sentie. Le poète a exprimé avec beaucoup de vérité cette soif ardente d'affection qui dévore l'étranger sur la terre d'exil, ce trop plein du cœur qui ne trouve point un autre cœur pour s'y verser cette jalousie ardente de l'homme isolé dans la vie, qui voit glisser sous ses yeux le bonheur sous la forme d'un ange, et qui tendant la main pour le saisir, voit l'ange déployer ses ailes et voler en riant dans d'autres lieux.

MÉDITATION.

Dans son rapide cours l'astre qui nous éclaire
M'annonce en parcourant son immense carrière
Que mon cinquième lustre est bientôt terminé;
Des caprices du sort jouet infortuné,
Malheureux, ballotté par le flot de la vie,
Jamais à mes regards la bonheur n'a lui ...
N'apporta ...
...
...
...

La plage du bonheur, où l'onde de la vie
S'écoule doucement! Ainsi dans la prairie,
Sur un sable d'argent, sous un gazon nouveau,
Roule ses flots d'argent un limpide ruisseau.
Vogue, vogue toujours nacelle vacillante,
Peut-être à l'horizon l'étoile scintillante
Qui conduit les mortels à la félicité
Viendra frapper mes yeux de sa douce clarté.

Heureux encor! Tandis qu'une ombre obscure, épaisse,
Me voile le chemin que je dois parcourir,
Bien loin derrière moi l'astre du souvenir
Me jette des rayons de bonheur et d'ivresse.
A ses brillants reflets, se montrent à mes yeux
Les rives de l'Adour, séjour délicieux,
Que j'entends retentir d'un suave murmure.
Dans ces aimables lieux la riante nature
S'offre sous mille aspects aux regards curieux.
Là, des prés toujours verts, des bois majestueux,
Des champs toujours couverts de moissons abondantes,
De fertiles coteaux, aux cimes ondoyantes,
Au bout de l'horizon un immense rideau
Se déroule aux regards, encadre le tableau.
Et les monts sourcilleux de l'antique Hespérie,
Dont les tours de granit, à la cime blanchie,
Bravant l'orage en feu et les vents mugissans,
Dérobent dans les cieux leurs créneaux menaçans.

Mais au fond d'un vallon, ma pensée égarée
Me montre de son doigt, près d'une onde azurée,
Un verdoyant bosquet, un limpide ruisseau,
Non loin un humble toit: ce fut là mon berceau.
C'est là que je coulai le printemps de ma vie,
C'est là, que sous les yeux d'une mère chérie,
Je croissais chaque jour, jeune et frêle arbrisseau
Qui bravait l'ouragan sous l'abri d'un ormeau.

Oui, c'est ton onde qui murmure
Lâcher, ruisseau délicieux.
Sous mille cintres de verdure,
Serpent à la riche parure,
Tu roules tes flots capricieux.

D'un beau rideau d'azur tu ceins ces frais ombrages
Qui furent les témoins de mes premiers amours.
O séduisant objet de mes jeunes hommages!
Où sont-ils ces beaux jours!

Cet heureux âge d'or, ces charmantes maîtresses,
A-t-il fui sans retour, quand à fleur mes regrets,
Ces jours tout palpitants de bonheur et d'ivresse,
Ah! ne reviendront-ils jamais!

Jamais! jamais, me crie une voix formidable,
Qui me glace d'effroi.
Ah! c'est la voix du ...
...

Qui te fut imposé quand tu reçus le jour,
La vie est un fardeau, la mort c'est le séjour
Où de ses longs travaux le mortel se repose,
Et quand, las de souffrir, sagement il dépose
Dans un cercueil glacé ses cuisantes douleurs,
Bientôt sur ses débris baignés de quelques pleurs
J'ai secoué l'oubli, et sa froide poussière
Dort froide et sans réveil sous l'abri funéraire,
Asile du malheur: inévitable écueil
Où viendront échouer l'ambition et l'orgueil.

Si le pâle flambeau qui brille sur ta vie
Te montre loin, bien loin, quelque objet radieux,
Cours encor vainement après cette ombre amie,
Mais le bonheur te fuit: il n'est pas de ces lieux.

Accomplis ton destin, abandonne la rive,
Où l'on s'endort bercé d'heureuses illusions;
Laisse derrière toi cette onde fugitive
Qui tarit en un jour au souffle des passions.

Quitte ce ciel si pur, ce ciel de ton jeune âge,
Qui ne connut jamais les fougueux aquilons
Ni les frimats glacés, ni la voix de l'orage
Qui du champ de la vie ravage les sillons.

Quitte ce doux sentier où la rose odorante
Exhale les parfums d'un suave printemps;
Vas porter dans l'exil ta destinée errante,
Vas y traîner tes derniers ans.

Vas! la terre d'exil produit aussi ces roses;
Mais pour l'infortuné que poursuit le destin
Ces roses ne sont point écloses,
Assis au terrestre festin,

Il voit des fruits riants se jouer sur sa bouche,
Et des ondes d'argent s'écouler sous ses yeux;
Mais Tantale nouveau, ces fruits délicieux,
Cette onde de crystal, ne sont plus s'il les touche.

Êtres aériens environnés d'amours,
Là tu verras encor ces anges de la terre,
Ces femmes, comme un lys, éclatantes un jour,
Mais rapides autant que la fleur éphémère.

Tu n'aspireras pas ce suave parfum,
Cette brise d'amour qu'exhale leur jeunesse,
Marche silencieux, pâlisse importun,
Tous ces cœurs sont pour toi fermés à la tendresse.

Parmi tant de beautés ...
...

"Fleur du matin que le zéphire
"Couvre de parfums odorants.

"Oh! que j'aime ton teint de rose,
"Ton front de lys, cher aux amours,
"Tes lèvres, fleur nouvelle éclose,
"Qu'un sourire effleure toujours.

"Que j'aime ton regard de flamme!
"Ton œil bleu, qu'ombrage un cil noir,
"Apparaît brillant à mon âme,
"Comme une étoile au front du soir.

"Soleil riant, au bienfait de ta flamme,
"Laisse moi raviver mon cœur presque glacé,
"Laisse tomber sur moi un doux regard de femme,
"Qui dise que je suis aimé.

"Quoi! tu vois sans pitié briller mon œil humide
"Au langage muet que t'adresse mon cœur,
"Par un seul mot d'amour de ta bouche timide
"N'est tombé bienfaisant comme l'onde à la fleur.

Je ne te connais pas, dis-tu, froide et glacée;
Malheureux exilé, que ballotte le sort,
Repousse du bonheur l'enivrante pensée;
Pas de lien entre nous: tu n'as pas assez d'or.

Eh bien! je briserai la coupe empoisonnée
Où je bois dès long-temps l'amertume et le fiel;
Eh bien! je dénouerai ma triste destinée!
La mort! c'est le bonheur, le repos éternel.

JPH. S.

Les vers suivants sont d'un jeune créole de la paroisse Saint-Bernard, âgé de quinze ans seulement. Si jeune et déjà si adroit! si triste! qu'a donc fait la jeunesse de notre temps, pour que dieu l'ait ainsi marquée d'un sceau fatal? Ne dirait-on pas qu'elle a été supprimée par un décret des révolutions?

LE CIMETIÈRE.

I.

Avez-vous quelquefois, par un beau soir d'été,
Erré seul et pensif au fond du cimetière,
Et là, le front courbé, renversé sur la pierre,
Sans motif et sans but avez-vous médité?

Respirant longuement de la brise du soir,
Environné de l'ombre et du feuillage,
Vous entendiez tinter la cloche du village,
Comme un glas annonçant le crépuscule noir.

...

....Et la nuit était belle et parée à ravir;
Le firmament brillait tout parsemé d'étoiles,
Et de notre raison perçant les sombres voiles
La pensée embrassait l'espace et l'avenir!

L'avenir!.... Le voilà, le mystère éternel!
L'écueil de la raison, le point où la pensée
S'arrête, et ne peut plus mesurer la portée
D'un secret seul connu des yeux de l'éternel!

—Ah! loin d'ici l'orgueil, loin toute volupté.
Homme, qui que tu sois, si le souffle et la vie
Appartiennent encore à ton âme ravie,
Ah! sois anéanti devant l'immensité!

C'est l'heure du poète, aux sublimes pensers;
L'heure, où le cœur, trop plein se déborde et s'élance;
L'heure, où l'âme, planant dans cet espace immense,
Le repaît d'illusions et de rêves dorés!....

II.

Mais, fatigués bientôt d'une telle hauteur,
Nous quittons à regret la région éthérée;
Nous oublions les cieux, les champs de l'Empyrée,
A des pensers de mort pour livrer notre cœur.

L'astre des nuits, jetant ses rayons inégaux,
Reportait notre esprit aux scènes de la terre;
L'enthousiasme éteint, une pensée amère
Sans cesse nous montrait la pierre des tombeaux.

Qu'est-ce donc que la mort? est-ce un sommeil sans fin?
Est-ce un songe? ou plutôt (triste et sombre présage!)
Serait-ce une existence horrible, empoisonnée,
Sans mouvement, sans but, excepté le chagrin?!

Oh! vivre ainsi sans air, c'est être mort vivant!....
L'enfer même serait mille fois préférable!
Plutôt que cette vie horrible, épouvantable,
Dieu! donnez-nous la mort, l'enfer ou le néant!....

Le néant! à ce mot mon âme a frissonné....
Quoi!?.... notre âme qui pense et ce corps plein de vie,
Tout ce qui vit enfin, acteur bientôt tarie
La poudre entre notre âme cette immensité!....
....

III.

Ah! loin, bien loin de nous ce penser de douleur
Dans ...
...

...

Du fiel de la vengeance il n'est point altéré:
Cet ange, qu'on croyait l'accent et l'imposture
Sourit au-dessus clément la plus cruelle injure,
Et sa puissance égale sa bonté!

Il ne demande pas ce qu'il n'a point donné;
De nos iniquités il chasse la souvenir,
Et, nous purifiant d'un rayon de sa gloire
Il nous dira: "Venez, tout vous est pardonné!"

ALBERT P....

D'UNE CLÉMENCE

QUI N'EST PAS UNE AGGRAVATION DE PEINE.

L'autre jour, c'était à Venise, sa majesté l'empereur d'Autriche fit appeler le grand ... M. de Metternich et lui tint à peu près ce langage:

—"Metternich, je daigne m'ennuyer d'une manière colossale!"

M. de Metternich se mit à bâiller comme doit le faire un courtisan habile, pour se conformer aux tristes pensées de son souverain.

—"C'est un point," continua sa majesté, "que je n'ai pas daigné fermer l'œil de cette nuit.

—"Est-ce que l'esprit révolutionnaire de l'Italie se serait réfugié chez les puces de cette nation? Est-ce que quelques-unes de ses insectes auraient osé porter atteinte à la personne de leur monarque? Cela ne m'étonnerait pas, car moi-même j'ai eu beaucoup à souffrir cette nuit de leurs prétentions contre la domination de l'Autriche.

—"Hélas non! mon insomnie tient à d'autres causes.

—"Il me semble pourtant, sire, que le programme des cérémonies de votre couronnement a été suivi avec une exactitude qui ferait honneur au plus habile directeur de spectacle. *Te Deum*, bals, illuminations, ... concerts, ... rien n'a été négligé de ce qui pouvait penser votre majesté au sommeil. Si je m'étonne donc de quelque chose, c'est qu'au lieu de ne pas dormir comme à l'ordinaire, votre majesté ne se soit pas ...

—"C'est cependant comme j'ai daigné te le dire, Metternich.

—"En ce cas, votre majesté devrait consulter son ...

—"Au contraire. Toutes mes fonctions animales vont bien. Ce n'est pas mon corps qui est malade en moi, Metternich, c'est l'âme. Ah! mon pauvre vieux, nous avons beau nous faire des illusions là-dessus, c'est de nos jours un triste métier, vu, que celui de souverain ...

—"Chut! chut! parlez donc plus bas, sire!...."

...

—"C'est ... ... qu'un semblant de vie ... en nous. Ils viennent ... que nous nous donnons des fêtes, mais de même qu'ils accourent à la grande caisse du marchand de vulnéraire ou à la clarinette de l'arracheur de dents. Que ne suis-je arracheur de dents! Nous sommes tombés, dans la vénération du public, à l'état de phénomènes, de frères siamois, de veaux à trois pattes et d'araignées-dilettantes. Nous ne sommes plus pour lui que des objets de curiosité: il s'empresse à nos cérémonies comme à une simple lanterne magique.

—"Sire, vous oubliez que la police autrichienne.... Soyez prudent, je vous en supplie!

—"C'est un point, Metternich (je te le dis tout bas), c'est au point que parmi tous ces Italiens qui sont venus, conformément au programme, m'entourer de leurs acclamations, il n'en est pas un, je gage, qui ne désirât, au fond du cœur, de pouvoir nous chasser de chez eux à grands coups de pied dans le fémur.

—"Silence donc, sire! vous daignez par trop me donner l'idée!

—"Mais nous-mêmes, Metternich, nous n'avons pas plus foi en nous que les autres. Quand je daigne te regarder, toi, avec tous tes crachats, toutes tes décorations, tous tes broderies, parole d'honneur, tu me fais l'effet d'un singe savant.

—"Votre majesté est si bonne!

—"Oui, c'est cela! parlons un peu de majesté! Encore quelque chose de propre que les majestés de ce temps-ci! C'est-à-dire que dans le salut que tu viens de me faire, et même dans le sourire stéréotypé que tu grimaces en ce moment, je lis distinctement cette pensée: Votre majesté ne scie le dos.

—"Ah! sire, pouvez vous....

—"Laisse donc! Tu n'as pas grand tort. Je ne suis pas éloigné moi-même de partager ta manière de voir. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'hier, à Venise, en répétant, à huis clos, mon rôle de prince à couronner et en combinant d'avance, d'après tes instructions, chaque geste, chaque pas, chaque inflexion de voix; en m'exerçant à la dignité, à la majesté, à la magnanimité; en m'habituant à porter avec grâce mon manteau de velours, enrichi de pierres fausses, ainsi que ma fameuse couronne de fer en carton peint ... quand je me suis vu ainsi figuré, seul et, ... dans les glaces du palais, je me suis trouvé d'un encombre extraordinaire, et j'ai ri comme un beau ... de ma ...

—"Cela se conçoit jusqu'à certain point: les glaces de Venise sont si bonnes, si fidèles!

—"Oui, oui, elles ne flattent pas, elles! Tu n'a plus bien que tout cela n'est que de la farce, adapté à nos propres yeux. Aussi qu'arrive-t-il? C'est que le ... de ces pompeuses représentations, nous sommes harassés, éreintés, moulus de corps et d'âme, ... l'être de vieux comédiens qui ont joué la veille des rôles au-dessus de leurs forces. De là nos ennuis, nos insomnies. Ah! fichtre! que ne suis-je.... Mais pourquoi pas? Ecoute.

—"Votre majesté a parfaitement raison.

—"Ecoute-moi donc! Je suis las de ressembler, sous tous les rapports, à la plupart des autres gouvernemens. Je voudrais me distinguer d'eux, me singulariser, en un mot faire quelque chose de bien. Qu'en penses-tu? Puis-moi en faire ...

—"Eh bien! puisque votre majesté daigne entendre ma témérité, je me permettrai de lui dire qu'elle devrait se distinguer de la plupart des autres gouvernemens, se singulariser, en un mot faire quelque chose de bien. Et cette tranche de la malheur de vous déplaire, sire, permet ...

—"Que diable voudrais-tu que j'en fasse de ce n'est un petit-perruque! Garde-le pour la ... Et, cela convenu, je ferai quelque chose de bien, pour ... de moins ce trait de ... dans les ... d'autres. Mais que ferai-je? Voilà le hic! .... Attends donc .... Bien ....

—"Attends, si vous ....

—"Mais non. Ils ont un autre but ....

—"Si vous appeliez ce qu'ils ... des amnisties, ... Drôles d'amnisties! ... commutation de peine! surveillance de police! ... sais-je encore! Il y a tel de ces amnistiés qui ... rait pas demandé mieux que d'être amnistié, ...

—"Tu te trompes, ... et ...

—"C'est vrai: pour les ... les voleurs, les faussaires; mais pour les condamnés politiques, ni vu ni connu, je t'embrouille!

—"Eh bien! c'est cela. Va poser une amnistie plus ... entière, sans exception, sans réticence, une amnistie qui comprenne tous les proscrits politiques de mes états d'Italie, les contumaces ... que les prisons; une amnistie qui ... juste, ... de ... ceux là même qui voudraient en ... les revenus au pays étranger, ... une amnistie qui soit une amnistie. ... qui n'ait point son ... et, certes, si après cela la ... s'en ... encore à certaines ... qu'elle ... dans le guignon.

—"Votre majesté peut ... avec tranquillité. Elle a trouvé le meilleur moyen de se distinguer des bons gouvernemens. La ... un ... ... comparable en ce qu'il y a de plus ... en fait de vertu ... Que votre majesté ... et elle n'aura ... ses ... dans ce ...

—"N'est-ce pas? Et puis, vois-tu comme je le disais tout à l'heure, nous avons joué la comédie jusqu'à ce ... ; un ... qui est ... des acteurs de notre taille ... ; mais ... la ... plus ... ... dans la ... ... c'est-à-dire de ... ... plus honnête et plus original. Mais j'y ... sont les autres qui vont être diablement ... en apprenant cela! Dieu! ... ...

—"Qui ça, les autres?

—"Eh! ... mais.... (*Il lui parle à l'oreille.*) ...

—"Oui, pas trop mal! votre majesté peut être sûre d'une chose, c'est qu'ils ... lui ... ...

(Suite.)